



COMMISSION

ENTREPRISES ET STRATÉGIES DE MARCHÉ

Réunion du 30 mars 2016

PROJET D'AVIS.....	2
RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR.....	3
LISTE DES PARTICIPANTS.....	4
COMPTE RENDU DE LA RÉUNION.....	5
LISTE DES DOCUMENTS PRÉPARATOIRES.....	24
LISTE DES DOCUMENTS COMPLÉMENTAIRES.....	24
AVIS D'OPPORTUNITÉ.....	25

PROJETS D'AVIS

COMMISSION ENTREPRISES ET STRATÉGIES DE MARCHÉ du 30 mars 2016

Avis proposés au Conseil

Avis n° 1

La collecte et les premiers résultats de l'enquête spécifique auprès des associations, dont la réalisation était l'une des demandes principales du rapport du Cnis relatif à la « Connaissance des associations », viennent de nous être présentés. Le Conseil note avec satisfaction que cette enquête apporte des données robustes sur l'ensemble des associations, employeuses ou non, et notamment sur les questions peu documentées du travail bénévole et des ressources des associations. Il note également que la mise en place de cette enquête a nécessité un travail important pour la constitution de la base de sondage et l'adaptation des questionnaires aux différentes situations.

Le Conseil recommande que cette enquête puisse être renouvelée à intervalle régulier de l'ordre d'un rythme quinquennal.

La statistique publique prévoit la fourniture régulière de données issues des enquêtes ménages sur le bénévolat afin de pouvoir en mesurer les évolutions. La commission souligne l'intérêt de cette approche complémentaire.

*Référence : avis de moyen terme n° 2 de la commission « Entreprises et stratégies de marché »
Suivi du rapport de décembre 2010 sur « La connaissance des associations »*

Avis n° 2

Le Conseil prend note avec intérêt des résultats du test de faisabilité de Simstat. Au vu de ces résultats, il rappelle son attachement à la qualité des mesures des échanges commerciaux en raison de leur importance pour l'analyse économique, tout en étant soucieux de limiter la charge des entreprises.

La commission demande à être de nouveau informée des avancées de tout scénario comprenant des échanges de données et des règles envisagées en matière de confidentialité pour les séries statistiques diffusées au niveau européen.

Référence : avis général de moyen terme n° 3, avis de moyen terme n° 1 et 7 de la commission « Entreprises et stratégies de marché » et avis n° 1 de 2015 de la commission « Entreprises et stratégies de marché »

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DE
LA COMMISSION ENTREPRISES ET STRATÉGIES DE MARCHÉ

- 30 mars 2016 -

Président : Lionel FONTAGNÉ, professeur à l'École d'Économie de Paris – Université Paris 1,
Conseiller scientifique au Cepii (Centre d'études prospectives et d'informations
internationales)

Rapporteurs :
Christel COLIN, directrice des statistiques d'entreprises à l'Insee
Béatrice SÉDILLOT, cheffe du SSP (Service de la statistique et de la prospective)
au ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt

Responsable de la commission : Philippe ROUSSEL (01 41 17 52 66)

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

INTRODUCTION.....	5
I. ENQUÊTES STATISTIQUES POUR DEMANDE D'AVIS D'OPPORTUNITÉ.....	5
II. LES ASSOCIATIONS : PREMIERS RÉSULTATS ET DISCUSSIONS.....	10
III. SIMSTAT : BILAN DES TESTS, DIFFUSION DES DONNÉES ET PERSPECTIVES.....	16
IV. POINT D'INFORMATION SUR LE NOUVEAU SITE INSEE.FR.....	21
CONCLUSION.....	23

Liste des participants

ALLAIN	Dominique	Conseil national de l'information statistique
ARCHAMBAULT	Édith	Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne
AUDIBERT	Pierre	Conseil national de l'information statistique
BOINOT	Marion	Le Mouvement associatif
BROUILLET	Frédéric	Min. Environnement, de l'énergie et de la mer - Serv. observation et statistiques
BRUZAUD	Catherine	Syndicat des machines et technologies de production
CHARDON	Benoit	Institut Régional de Développement du Sport
CHASSY	Angélique	Conseil national de l'information statistique
CHAZAL	Joëlle	Insee - Statistiques d'entreprises
CLÉMENT	Élise	Insee - Statistiques d'entreprises
COLIN	Christel	Insee - Statistiques d'entreprises
COSTER	Jean-Louis	Min. Environnement, de l'énergie et de la mer - Serv. observation et statistiques
De GIMEL	Louis	Insee - Inspection générale
DENIZOT	Anne	Chambres de Métiers et de l'Artisanat
DESSART	Élodie	Axema - Union des industriels de l'agroéquipement
DUCHATEAU	Patrick	Fédération française du bâtiment / Medef
DUMARTIN	Sylvie	Insee - Statistiques d'entreprises
FERNANDEZ	Jean-Marc	Min. Environnement, de l'énergie et de la mer - Secrétariat général
FONTAGNÉ	Lionel	Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne
GASNIER	Claudine	Autorité de la statistique publique
HERBET	Jean-Baptiste	Min. Environnement, de l'énergie et de la mer - Serv. observation et statistiques
JULLIEN	Élodie	Association Le Rameau
KREMP	Élisabeth	Insee - Statistiques d'entreprises
LEGER	Alexandre	Min. Environnement, de l'énergie et de la mer
LEZEC	Florian	Min. Éducation nat., ens. sup. et recherche - Sous-dir des syst. d'info. et des études stat.
LOUÉ	Jean-François	Min. Finances et des comptes publics - Dir. générale douanes et droits indirects
MIDY	Loïc	Insee - Diffusion et action régionale
MOBBS	Philippe	Min. Droits des femmes, jeunesse et des sports - Mission études, obs. et statistiques
MORLAN	Stéphanie	Fédération française de la franchise
NEDELEC	Julie	France Générosités
PIQUET	Serge	Comité Francéclat
PRIOUR	Edgar	Collectif des Associations Citoyennes
RAHARIVOHITRA	Désiré	Fédération des industries mécaniques
RAULT	Daniel	Individuel
RAYMOND	Olivier	Comité national routier
RENAULT	Mathilde	Université Paris V - Faculté des Sciences Sociales
REYNAERT	Lise	Insee - Statistiques d'entreprises
ROUSSEL	Philippe	Conseil national de l'information statistique
SCHUHL	Pierrette	Insee - Statistiques d'entreprises
SÉDILLOT	Béatrice	Min. agriculture, agroalimentaire et forêt - Service de la statistique et de la prospective
SÉROUSSI	Géraldine	Min. Éducation nat., ens. sup. et recherche - Sous-dir des syst. d'info. et des études stat.
TCHERNONOG	Viviane	Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne
VAN THILLO	Gert	Axema - Union des industriels de l'agroéquipement
VILLETTELE	Jean-Pierre	Banque de France
WEMELBEKE	Guillaume	Min. Environnement, de l'énergie et de la mer
ZAKIA	Bernard	Min. Finances et des comptes publics - Direction du budget

La séance est ouverte à 14 heures 30, sous la présidence de Lionel FONTAGNÉ.

INTRODUCTION

Lionel FONTAGNÉ

Bonjour à toutes et à tous. Je tiens à souhaiter la bienvenue à Christel Colin qui nous rejoint en tant que rapporteur de cette commission aux côtés de Béatrice Sédillot, en remplacement de Fabienne Rosenwald. Cette réunion a été préparée une nouvelle fois très soigneusement par le bureau et je l'en remercie. Nous examinerons aujourd'hui plusieurs enquêtes présentées pour avis d'opportunité. Le sujet principal de notre réunion concernera les associations. Nous sommes ravis d'accueillir Édith Archambault qui a beaucoup œuvré pour la reconnaissance de ces sujets. Nous évoquerons ensuite SIMSTAT et le bilan des premiers tests réalisés sur ce projet important pour les économistes et la statistique publique. Nous terminerons par un point d'information sur le nouveau site internet de l'Insee.

I. ENQUÊTES STATISTIQUES POUR DEMANDE D'AVIS D'OPPORTUNITÉ

1. Renouvellements sans présentation, avec questions-réponses

Enquête sur les pratiques phytosanitaires dans le domaine de la viticulture (SSP)

Enquête sur la production de déchets non dangereux dans l'industrie (Insee)

Enquête sur la production de déchets non dangereux dans le commerce (Insee)

Enquête trimestrielle sur les prix du transport ferroviaire de fret (SOeS)

Enquête sur l'activité des entrepôts et des établissements logistiques (SOeS)

Lionel FONTAGNÉ

Souhaitez-vous poser des questions sur l'une ou l'autre de ces cinq enquêtes ? Je vous propose donc, si vous en êtes d'accord, d'émettre un avis favorable au renouvellement de ces enquêtes.

La commission Entreprises et stratégies de marché émet un avis d'opportunité favorable à l'unanimité sur le renouvellement de ces cinq enquêtes.

2. Renouvellements avec présentation et questions-réponses

Enquête sur les chaînes d'activité mondiales (Insee)

Joëlle CHAZAL, Insee

L'enquête CAM sur les chaînes d'activité mondiales sera réalisée par l'Insee en 2017. Cette enquête intervient sur un périmètre européen. Son cadre n'est pas encore totalement défini, mais il reposera en grande partie sur l'enquête menée en 2012. Les objectifs généraux restent les mêmes, ce qui permettra d'assurer une comparabilité des principaux résultats.

L'Insee souhaite s'engager dans ce dispositif d'Eurostat pour améliorer les connaissances sur le processus de fragmentation des chaînes de production. Pour rester compétitives, les entreprises organisent de plus en plus leur production à l'échelle mondiale. Ainsi, elles externalisent et délocalisent les activités jusque-là réalisées en interne. Les impacts sont différents selon les types d'emplois et les activités concernées différentes selon les zones géographiques de destination. Ces différences ne peuvent pas être mesurées à partir d'informations globales au niveau des entreprises. Il importe de les appréhender au niveau des métiers ou fonctions au sein d'une entreprise.

Comme en 2012, le questionnaire de l'enquête CAM sera construit autour d'une nomenclature d'activités ou de fonctions qui distinguera les activités du cœur de métier de l'entreprise et les fonctions support. En 2012, six fonctions support avaient été identifiées : la logistique et le transport ; le marketing, la commercialisation et le service après-vente ; l'informatique et la télécommunication ; l'administration, la gestion et le

management ; le design, la R&D et l'ingénierie ; un poste « autres ». Ce niveau de détail sera probablement réexaminé par un groupe de travail qui devrait démarrer prochainement au sein d'Eurostat.

Pour la précédente édition, les entreprises devaient indiquer les activités ou fonctions qu'elles avaient externalisées ou délocalisées au cours des trois années précédant l'enquête, et distinguer les activités ou fonctions confiées à une entreprise filiale créée pour l'occasion ou préexistante, une entreprise du même groupe ou une entreprise extérieure à son groupe d'appartenance. Elles devaient aussi distinguer, pour les délocalisations, la zone géographique de destination. Onze zones avaient été établies : l'UE à 15 (premiers états membres), l'UE12 (nouveaux états membres), la Russie, le reste de l'Europe, la Chine, l'Inde, les autres pays d'Asie et Océanie, les États-Unis et le Canada, le Brésil, les autres pays d'Amérique et l'Afrique. Ce zonage devrait lui aussi être revu en fonction de l'importance prise par certaines destinations.

L'enquête comportait un volet spécifique sur une estimation du nombre d'emplois supprimés dans le pays d'origine à la suite de ces transferts d'activité. Un autre volet concernait les recours en 2011 à d'autres sociétés pour certaines activités, que ces dernières aient ou non été réalisées en interne par le passé. Il s'agissait de dresser une photographie globale du recours à d'autres entreprises et à la sous-traitance, indépendamment d'un phénomène d'externalisation ou de délocalisation récent. Les résultats ont été analysés en différenciant les entreprises indépendantes des entreprises appartenant à un groupe et, au sein de cette dernière catégorie, selon que le groupe soit multinational ou non, selon le lieu d'implantation de la tête de groupe et selon que les entreprises possèdent ou non des filiales à l'étranger, ces caractéristiques influant nettement sur les résultats.

Dans l'enquête 2012, Eurostat avait proposé d'aborder les relocalisations, mais l'Insee n'avait pas retenu cet aspect. Le projet de questionnaire présenté il y a un an pour la nouvelle enquête reprend ce sujet, qui mérite sans doute d'être pris en compte. Pour cette nouvelle édition, nous nous interrogeons surtout sur l'unité d'interrogation. En 2012, nous avons choisi de conserver la notion juridique de l'unité légale. Or depuis, l'Insee a publié pour la première fois en 2015 une version du système productif se basant sur la définition économique des entreprises au sens de la LME (loi de modernisation économique) qui permet de mieux appréhender l'organisation en groupes. En outre, les contours des grands groupes ont été redéfinis au sein d'entreprises profilées. L'Insee a ainsi profilé 43 groupes correspondant à 105 entreprises et 3 500 unités légales. Nous allons donc étudier le niveau d'interrogation le plus adapté compte tenu de la mise en place progressive de la nouvelle définition de l'entreprise et du sujet de l'enquête. L'exercice se révèle toutefois délicat. Se pose le problème du positionnement de cette enquête par rapport au champ publié en 2015, de la comparabilité des résultats à l'enquête précédente et aux résultats des partenaires européens. Même si, après analyse, l'unité légale apparaît comme la meilleure unité à interroger, nous nous demandons s'il nous faudra restituer des données au niveau de l'entreprise.

Concernant les résultats de l'enquête 2012, deux *Insee Première* ont été publiés : « Chaînes d'activité mondiales : des délocalisations d'abord vers l'Union européenne » en juin 2013, et « La sous-traitance internationale, une pratique fréquente » en octobre 2014, ainsi qu'un *Insee Résultats* restituant tous les éléments sous forme de tableaux.

Pour la prochaine enquête, nous devons également définir le champ sectoriel. Il devrait prendre intégralement le champ retenu en 2012, c'est-à-dire les entreprises du secteur marchand, non agricole et non financier, mais Eurostat envisage d'élargir ce champ à la santé, l'enseignement et l'administration. Nous devrions rester concentrés sur les entreprises de 50 salariés et plus, en couvrant la France entière, DOM compris. Nous ne garantissons pas pour autant de pouvoir produire des résultats à un niveau infranational. La collecte sera réalisée par internet avec un questionnaire papier envoyé à la demande. L'échantillon devrait s'établir autour de 8 à 10 000 unités, comme pour la précédente édition.

La fréquence de cette enquête pourrait devenir triennale. Notre demande porte cependant uniquement sur la prochaine édition. L'enquête sera élaborée en 2016 pour une collecte en fin d'année 2017 et la communication des premiers résultats à Eurostat au cours de l'année 2018. Dès que les travaux auront démarré au sein d'Eurostat, l'Insee réunira un comité de concertation pour débattre des différents volets de l'enquête. Des tests seront réalisés à partir d'un premier projet de questionnaire auprès d'une cinquantaine d'entreprises pour s'assurer de la bonne compréhension du questionnaire et de la disponibilité des données.

Lionel FONTAGNÉ

La première enquête s'était inscrite dans le cadre d'un ESSnet et ne revêtait pas un caractère obligatoire. Seule une douzaine de pays y avait participé, dont aucun autre pays de grande taille. Avez-vous une idée des pays qui pourraient participer à cette nouvelle édition ? Par ailleurs, pourriez-vous préciser la nature des

enquêtés ? L'utilisation du profilage, sur un sujet aussi délicat dans le débat sociétal, pourrait rendre les résultats difficile à interpréter, notamment concernant les délocalisations. La nature même de l'externalisation se trouve au cœur du sujet du profilage. Selon la finesse de la maille, les résultats pourraient s'avérer différents en matière d'externalisation. Quel sera le rôle du comité de concertation de ce point de vue ?

Joëlle CHAZAL

Nous n'avons pas de visibilité sur les pays participants, puisqu'aucun groupe de travail ne s'est encore réuni, mais l'enquête reste facultative. L'unité d'interrogation constitue effectivement un vrai sujet. Nous devons y réfléchir au sein de l'Insee et en débattre dans le cadre du comité de concertation. Le questionnaire européen ne descendait pas au niveau de la filiale comme l'avait fait celui de l'Insee. Je pense que si nous raisonnons au niveau des entreprises profilées, nous ne pouvons plus demander des informations aussi fines. Nous avons essayé d'introduire un certain nombre d'entreprises profilées, avec l'accord de celles-ci, dans les enquêtes sur les technologies de l'information et de la communication ou sur l'innovation. Or nous avons constaté que ces entreprises éprouvaient certaines difficultés pour répondre au questionnaire. Le sujet reste ouvert.

Élisabeth KREMP, Insee

Dans un certain nombre d'enquêtes, nous pouvons peut-être distinguer l'unité d'interrogation et l'unité de diffusion des résultats. Pour l'instant, nous avons uniquement profilé les grands groupes, mais d'ici 2017 ou 2018, nous aurons traité l'ensemble des entreprises. Même pour les entreprises plus petites constituées en groupe, nous pourrions interroger le groupe. Le comité de concertation participera à la décision. Nous possédons, en France, une certaine avance sur les groupes et nous avons rendu plus complexe l'édition précédente de l'enquête en distinguant les sociétés, les filiales, les entreprises et les groupes. Maintenant que nous avons avancé dans notre réflexion, nous pouvons simplifier la démarche et réduire les niveaux d'interrogation pour assurer la qualité des résultats. Nous instaurerons un comité de concertation dès que nous aurons obtenu plus d'informations de la part d'Eurostat ; par ailleurs, toute personne intéressée peut nous faire part de son souhait d'y être associée.

Christel COLIN

Au niveau européen, le règlement FRIBS, un règlement-cadre sur les statistiques d'entreprises est en cours de préparation. Il inclut de nombreux champs de la statistique d'entreprise, dont cette enquête sur les chaînes d'activité mondiales. Comme l'exercice deviendra partie intégrante du règlement FRIBS, tous les pays devraient être encouragés à mener cette enquête, quand bien même ils n'auraient pas pris part à l'édition précédente.

Enquête annuelle sur les moyens consacrés à la R&D dans les entreprises et son volet biennal chercheurs / ingénieurs associé (Sies)

Géraldine SÉROUSSI, Sies

La demande de renouvellement concerne à la fois les enquêtes R&D annuelles effectuées auprès des entreprises, l'enquête biennale – un volet complémentaire à ces enquêtes annuelles sur les chercheurs et ingénieurs de recherche – et l'enquête annuelle réalisée auprès des associations et groupements d'intérêt public. Le dernier avis d'opportunité avait été rendu en juillet 2011. Nous demandons donc le renouvellement pour cinq ans. Cette demande est portée par le service statistique de la branche « Enseignement supérieur et recherche » du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Nous évoquerons en premier lieu les points communs de toutes les enquêtes concernant la recherche et le développement. Nous vous apporterons ensuite des précisions techniques et méthodologiques sur l'enquête réalisée auprès des entreprises et son volet biennal. Nous terminerons avec l'enquête menée auprès des associations.

Il existe à la fois des enquêtes statistiques réalisées auprès des entreprises et des associations et des enquêtes administratives menées auprès des administrations publiques au sens large, c'est-à-dire les établissements d'enseignement supérieur et de recherche, les organismes de recherche publics, les services ministériels, les centres régionaux hospitalo-universitaires et les centres de lutte contre le cancer.

Les enquêtes R&D constituent des enquêtes annuelles sur les moyens humains et financiers consacrés à la recherche et au développement. Le volet biennal consacré aux chercheurs et ingénieurs de recherche n'existe pour l'instant que pour les entreprises, mais des travaux sur les administrations sont en cours au sein du ministère.

Ces enquêtes visent à connaître les moyens consacrés à la recherche et au développement. Elles fournissent des informations sur le financement, l'exécution des travaux et les moyens humains dédiés à la R&D. Ces enquêtes datent de 1963 et permettent de mesurer l'effort de R&D en France. Elles suivent les recommandations du *manuel de Frascati* qui définit la recherche et développement. La dernière version de ce manuel est parue en octobre 2015. Il distingue recherche fondamentale, recherche appliquée et développement expérimental. Le *manuel de Frascati* distingue également des secteurs institutionnels proches de ceux de la comptabilité nationale, sauf pour les établissements d'enseignement supérieur et de recherche qui correspondent à un secteur institutionnel à part entière.

Les enquêtes interrogent toutes les entités implantées en France métropolitaine et dans les DOM. Elles suivent le règlement européen d'octobre 2012 relatif à la production et au développement de statistiques communautaires sur la science et la technologie qui régit les statistiques en matière de R&D et d'innovation. Le règlement précise les variables et les informations que les pays européens doivent fournir à titre obligatoire ou facultatif.

Les données des enquêtes menées auprès des entreprises et des administrations nous permettent d'établir le compte de la recherche et de construire différents indicateurs et agrégats économiques, comme la dépense intérieure de recherche et développement ou la dépense nationale de recherche et développement, qui reposent sur les mêmes concepts que le PIB et le PNB. Elles nous permettent aussi de suivre l'effort de recherche de la Nation correspondant au ratio des dépenses intérieures de R&D effectuées par tous les acteurs de la recherche sur le PIB et de réaliser des comparaisons internationales, pour suivre notamment les différents critères établis dans le programme européen « Horizon 2020 ». En la matière, la France a pour objectif d'atteindre un ratio de 3 % d'ici 2020, contre 2,24 % aujourd'hui. Enfin, ces enquêtes nous permettent d'identifier le nombre de personnels de recherche et de chercheurs effectuant de la recherche en France.

Les données issues des enquêtes R&D sont diffusées auprès d'Eurostat, de l'OCDE et de la comptabilité nationale, puisque la R&D fait partie de l'investissement depuis le changement de base des comptes nationaux. Les comptes de la santé, de l'environnement, de l'industrie, de la défense et de l'éducation sont également alimentés par les agrégats de la recherche et développement, comme les sites du ministère. Les données issues de ces enquêtes contribuent à des travaux institutionnels comme le *Jaune budgétaire*, les travaux de la Cour des Comptes ou des corps d'Inspections. Elles sont également disponibles dans un certain nombre d'ouvrages collectifs du ministère et de l'Insee, notamment *L'état de l'enseignement supérieur et de la recherche*, dans lequel une vingtaine de fiches porte sur la recherche. Ces données donnent lieu à des travaux analytiques sur la place des petites entreprises ou la place des femmes dans la recherche par exemple. Le Sies contribue par ailleurs aux travaux du CGET et de BPI France. Enfin, les fichiers et les données individuelles sont mis à disposition des chercheurs dans le cadre du comité du secret. Nous recevons, pour les entreprises, une trentaine de demandes de chercheurs chaque année.

Florian LEZEC, Sies

Je vais vous présenter l'enquête R&D conduite auprès des entreprises et son volet biennal sur les chercheurs et ingénieurs. Le champ de cette enquête, défini par le *manuel de Frascati*, couvre l'ensemble des entreprises implantées sur le territoire français, DOM compris, et susceptibles de réaliser de la recherche et développement. Contrairement aux autres enquêtes statistiques, la population de ce champ n'est pas connue *a priori*.

Nous constituons notre base de sondage grâce à un répertoire historique des réponses des entreprises. Son traitement au fil de l'eau permet de vérifier que les entreprises appartiennent bien au champ de l'enquête. Chaque année, nous enrichissons notre fichier des entités nouvelles qui n'apparaissent pas dans notre population historique que nous détectons à partir des fichiers des dispositifs d'aide à la recherche et à l'innovation, fournis par d'autres départements du ministère, en particulier le fichier du crédit impôt recherche. Nous faisons également appel aux fichiers « Jeunes entreprises innovantes » (JEI) et « Concours et incubateurs ». Nous intégrons aussi régulièrement des entreprises repérées *via* l'enquête CIS, enquête menée par l'Insee sur l'innovation. Au total, nous ajoutons chaque année près de 3 000 entreprises dans notre population, qui recouvre aujourd'hui 25 000 unités légales.

L'enquête annuelle est menée auprès de 11 000 entreprises. Sont interrogées de manière exhaustive toutes les entreprises déclarant des dépenses internes de recherche et développement supérieures à 400 000 euros et toutes les entreprises nouvelles. Un échantillon d'entreprises, tiré selon la région d'implantation de l'activité de R&D et la branche d'activité de R&D, est également interrogé deux années consécutives. Les entreprises sont interrogées sur les moyens qu'elles consacrent à la recherche et au développement en termes de dépenses intérieures, de dépenses extérieures, d'effectif de chercheurs, de personnels de soutien à la recherche et de financements reçus. Nous interrogeons à la fois au niveau de l'entreprise, des branches de recherche et des départements d'exécution de l'activité de R&D.

Le volet concernant les chercheurs est adjoint à l'enquête tous les deux ans sur un sous-échantillon de l'enquête principale. 6 000 entreprises sont interrogées. Celles qui déclarent des dépenses de R&D supérieures à 400 000 euros sont toutes interrogées de manière exhaustive. Parmi les nouvelles entreprises, une sur quatre est également interrogée. Sur la partie sondée, ce sont deux entreprises sur cinq qui font l'objet de ce volet. Les thèmes abordés sont la nationalité, l'âge, le sexe, le diplôme et la spécialité exercée par les chercheurs dans chaque entreprise.

En termes d'organisation, un comité de pilotage annuel réunit les représentants du ministère en charge de la recherche et les organismes intéressés par nos données (Insee, Eurostat, représentants des entreprises, direction générale des entreprises, BPI France, ministère de l'Écologie). Le Sies dispose d'une équipe dédiée de gestionnaires pour conduire cette enquête annuelle. Celle-ci est menée sur le terrain d'avril à décembre. Une présentation des entreprises non répondantes devant le comité du contentieux est réalisée pour récupérer un certain nombre de réponses. Près de 200 dossiers sont présentés chaque année à ce comité. Depuis 2009, la collecte est effectuée *via* un site internet sécurisé. Elle est désormais 100 % web pour les deux enquêtes et le taux de réponse oscille entre 92 et 95 % chaque année, pour un temps de remplissage moyen estimé à 90 minutes.

Enquête annuelle sur les moyens consacrés à la R&D dans les associations et les groupements d'intérêt public (Sies)

Géraldine SÉROUSSI

L'enquête menée auprès des associations couvre un champ bien plus réduit, de l'ordre de 500 associations implantées sur le territoire national, métropole et DOM. Cette enquête vise à évaluer la place du secteur associatif dans le potentiel national de R&D. Pour l'ensemble des enquêtes du secteur public, nous essayons de réaliser une interrogation exhaustive contrôlée par les directions opérationnelles du ministère. Toutes les associations déclarant des dépenses intérieures supérieures à un million d'euros sont incluses dans notre base de sondage. Ces associations recouvrent environ 85 % des résultats globaux.

Diverses associations sont concernées par cette enquête : associations caritatives, sociétés savantes, fondations de coopération scientifique, groupements d'intérêt public. La grande majorité d'entre elles travaille dans le domaine de la santé. Le ministère mène également une enquête sur les financeurs. Certaines associations sont donc interrogées par ce biais et non par celui des enquêtes R&D, lorsqu'elles ne réalisent pas elles-mêmes des travaux de recherche et développement.

Nous considérons que les dépenses totales des associations qui conduisent des activités de R&D représentent 0,7 % de la dépense intérieure de R&D française. En conclusion, l'état des dépenses des pays au regard de l'objectif « Horizon 2020 » fait apparaître un net retard en Italie, en Espagne ou au Royaume-Uni. La France affiche quant à elle une dépense de 2,2 %, inférieure à celle de pays comme les États-Unis, le Japon, l'Allemagne ou encore la Suède.

Lionel FONTAGNÉ

Des dispositifs fiscaux sont attachés aux activités de recherche et développement. Il paraîtrait important de développer une vision profilée de ce sujet. Cette évolution est-elle envisagée ?

Florian LEZEC

En termes de champ, le *manuel de Frascati* ne conseille pas d'utiliser le groupe comme unité d'interrogation. Nous avons noué des contacts avec la comptabilité nationale et nous allons approfondir le sujet, car l'estimation des dépenses de R&D au niveau des unités légales pourrait poser problème sur certains agrégats. Nous nous heurtons toutefois à une difficulté, car les personnes qui répondent aux

enquêtes travaillent souvent dans les départements de recherche et il n'est pas forcément aisé de faire remonter l'interrogation à un niveau plus élevé.

S'agissant des dispositifs fiscaux, notamment du crédit impôt recherche, une base est en cours de finalisation. Les données seront mises à la disposition des chercheurs par la DGFIP à partir des travaux du ministère de la Recherche. Il existe une vraie difficulté, car nous ne sommes pas certains que les groupes déclarent dans les dispositifs fiscaux toutes les filiales qui perçoivent des crédits d'impôt. Nous sommes en contact avec l'Insee sur cette question des entreprises profilées. Aujourd'hui, l'accès aux fichiers SIRUS ou LIFI devrait nous permettre d'approfondir la question sur l'unité de publication. Nous ne nous poserons sans doute pas la question à court terme pour l'unité d'interrogation, en revanche.

Édith ARCHAMBAULT

Comment ventilez-vous les chercheurs fonctionnaires détachés, mis à disposition de fondations de recherche comme l'Institut Pasteur ou l'Institut de la Moelle et du Cerveau ?

Géraldine SÉROUSSI

Nous étudions les moyens humains qui concourent aux dépenses de recherche et développement. Les personnels détachés dans une autre unité de recherche seront décomptés dans l'unité de recherche pour laquelle ils travaillent. La question se pose néanmoins pour les enseignants chercheurs qui assument des charges d'enseignement et des charges de recherche, et plus encore pour les professeurs d'université hospitalière, qui assurent des charges de médecine, d'enseignement et de recherche. Nous travaillons directement avec les CHRU et les établissements d'enseignement supérieur et de recherche pour mieux comptabiliser la part que ces personnes consacrent à la recherche. Nous avons d'ailleurs intégré un groupe de travail coordonné par un regroupement de CHRU sur les statistiques issues des enquêtes R&D menées auprès des CHRU.

La commission Entreprises et stratégies de marché émet à l'unanimité un avis d'opportunité favorable au renouvellement des trois enquêtes qui lui ont été présentées.

II. LES ASSOCIATIONS : PREMIERS RÉSULTATS ET DISCUSSIONS

1. L'enquête Associations : retour sur la collecte et premiers résultats

Lise REYNAERT, Insee

L'enquête Associations a été réalisée fin 2014. Il s'agit de la première enquête de l'Insee s'intéressant à l'ensemble du monde associatif. Elle a été menée afin de combler certaines lacunes de l'information proposée par le système statistique public dans ce domaine. Cette présentation nous permettra de faire un retour sur la collecte et de présenter les premiers résultats de l'enquête suite à la publication de l'*Insee Première* « Neuf associations sur dix fonctionnent sans salarié ». Ces résultats ont constitué une occasion pour analyser les ressources humaines et financières des associations selon leur domaine d'activité principal et selon qu'elles sont employeuses ou non.

En 2010, le groupe de travail du Cnis « Connaissance des associations » a fait le point sur les dispositifs de suivi statistique du monde associatif et proposé des pistes d'amélioration. L'une de ses préconisations prioritaires consistait dans la mise en place d'une enquête nationale périodique sur les associations. Jusqu'à présent, une grande partie des informations disponibles dans ce domaine venait des enquêtes *Paysage associatif* menées par le Centre d'économie de la Sorbonne. Ces enquêtes présentaient l'avantage de donner un cadre d'analyse cohérent, mais leur principale limite tenait à l'absence d'une base de sondage exhaustive sur les associations. L'enquête de l'Insee a pour objectif d'obtenir des informations de cadrage sur l'ensemble des associations et notamment sur les associations non-employeuses, car il existe peu d'informations disponibles sur celles-ci. L'enquête a pour principaux thèmes l'organisation et les domaines d'activité des associations, les ressources humaines et les ressources et charges financières.

L'une des premières difficultés de la démarche a consisté à constituer une base de sondage couvrant l'ensemble des associations ayant eu au moins un jour d'existence administrative en 2013. Pour ce faire, le répertoire SIRENE des unités légales a été complété par le répertoire national des associations (RNA). En

effet, toutes les associations ne sont pas obligatoirement répertoriées dans SIRENE, notamment une partie des associations non employeuses qui ne bénéficient pas de subventions. Ces deux répertoires sont complémentaires, mais pas disjoints. Un grand nombre d'associations de SIRENE est également présent dans le RNA. Un travail d'appariement préalable s'est donc avéré nécessaire pour tenter d'éliminer les doubles comptes et de ne pas surestimer la taille du champ. Faute de clé commune, l'appariement s'est finalement basé sur des critères de ressemblance de dénomination et d'adresse entre les deux bases.

Les questionnaires ont été envoyés à 34 400 associations. La moitié a été envoyée à des associations employeuses, c'est-à-dire affichant une masse salariale non nulle en 2013, tirées dans SIRENE. L'autre moitié a été communiquée à des associations non-employeuses tirées dans SIRENE ou le RNA. Le taux de sondage global s'élève à 11 % pour les associations employeuses et à 0,8 % pour les associations non-employeuses. Les taux diffèrent selon les critères d'activité, de taille et d'ancienneté de manière à assurer une précision nominale. Nous avons notamment réalisé un sondage exhaustif pour les associations employant plus de 200 salariés. Nous avons veillé à constituer un échantillon représentatif de l'ensemble des associations ayant une existence administrative en 2013, selon la catégorie d'activité, la taille d'effectif salarié (découpé en 5 tranches), l'ancienneté (découpée en 4 tranches), la région d'implantation du siège et la taille de la commune d'implantation du siège.

Deux questionnaires ont été mis en place selon que l'association a employé ou non des salariés en 2013. Le questionnaire destiné aux associations employeuses se révèle plus détaillé (5 pages) que celui dédié aux associations non-employeuses (2 pages). Une partie des questions ne présentait en effet aucun intérêt pour ces dernières qui s'appuient souvent sur des bénévoles pour les ressources humaines et qui disposent d'un plus petit budget que les associations employeuses. La priorité consistait à vérifier que les associations non-employeuses étaient actives ou non.

La collecte s'est déroulée de septembre 2014 à janvier 2015. Les associations avaient la possibilité de répondre par internet via un site sécurisé ou par courrier postal, un mode de collecte plébiscité par 40 % des associations non-employeuses et 20 % des associations employeuses. Trois relances ont été effectuées à un mois d'intervalle pour obtenir un taux de réponse assurant la qualité des résultats. Ainsi, pour les associations employeuses, chaque courrier a permis de gagner entre 15 et 20 points sur le taux de réponse qui s'établissait à 20 % avant les relances.

L'enquête a été globalement bien accueillie par les associations à quelques exceptions près. L'obligation de répondre a surpris de manière négative certaines associations. Bien qu'étant des associations de la loi de 1901 et assimilées (code juridique 92), certaines associations ont considéré qu'elles n'étaient pas concernées par l'enquête, notamment les associations d'avocats et de médecins ou les groupements d'employeurs. Enfin, quelques associations déposant leurs comptes au greffe du Tribunal de commerce ou remplissant les DADS ont estimé qu'une partie de l'enquête aurait pu leur être évitée.

Tous les concepts n'ont pas forcément été bien compris par les associations. Une partie non négligeable d'entre elles (12 % des associations employeuses et 8 % des associations non-employeuses) déclare spontanément et à tort ne pas faire appel à des bénévoles. La distinction entre subvention publique et commande publique a parfois été mal comprise, tout comme la notion de bilan. L'enquête a également nécessité un effort d'expertise important de la part des pôles de gestion du fait de la très grande hétérogénéité des associations, tant par leur profil que par leur mode de fonctionnement.

L'enquête a obtenu un bon niveau de participation des associations, de l'ordre de 80 % pour les associations employeuses et 50 % pour les associations non-employeuses, mais une partie d'entre elles avait cessé ses activités. Grâce à l'expertise du pôle enquête entreprise de Toulouse sur une partie des non-répondantes, nous avons pu estimer le taux de réponse des associations non employeuses actives à 70 %. Le temps de réponse se révèle relativement élevé, notamment pour les associations employeuses, avec une médiane à hauteur d'une heure et demie. Ce temps s'avère beaucoup plus court pour le questionnaire destiné aux associations non employeuses, puisque la médiane s'établit à 30 minutes. Les résultats se basent sur 18 550 questionnaires exploitables, 12 420 pour les associations employeuses et 6 130 pour les associations non-employeuses. Ces unités exploitables ont été pondérées de manière à être représentatives de l'ensemble des associations ayant eu au moins un jour d'activité en 2013.

Les premiers résultats de l'enquête mettent l'accès sur les ressources financières et humaines des associations. En 2013, la France compte 1,3 million d'associations actives intervenant principalement dans le sport (24 %), les loisirs (22 %), la culture (18 %) et la défense de causes, droits ou intérêts (17 %). Les associations du social, du médicosocial et de la santé ne représentent que 10 % des associations. Seuls 12 % d'entre elles emploient des salariés. Ces associations recourent généralement à très peu de salariés.

55 % n'en emploient qu'un ou deux. Elles s'appuient sur 1,9 million d'emplois salariés, un même salarié pouvant occuper plusieurs emplois. Toutefois, ces emplois sont, pour la moitié d'entre eux, seulement à temps partiel. Ainsi, le nombre total d'heures de travail rémunérées des salariés des associations représenterait l'équivalent de 1,3 million d'emplois en équivalent temps plein. C'est dans l'action sociale, le médicosocial et la santé que se concentrent les heures travaillées rémunérées (67 %). À l'inverse, le sport, les loisirs, la culture et la défense de causes, droits ou intérêts ne recourent qu'à 14 % du volume de travail alors que ces associations représentent 60 % des associations employeuses. En ajoutant le personnel mis à disposition par d'autres organismes, le volume de travail salarié dans les associations représenterait 7 % de l'emploi salarié en ETP des secteurs marchand et non marchand.

Le bénévolat constitue une ressource essentielle pour les associations, qu'elles soient employeuses ou non, et quel que soit leur domaine d'activité. Le nombre de participations bénévoles en 2013 s'élève à 23 millions, dont 21 % dans les associations employeuses. Le nombre d'heures bénévoles correspondrait à un volume de travail de 467 000 ETP dans les associations non-employeuses et 213 000 ETP dans les associations employeuses.

Les ressources courantes s'élèvent à 104 milliards d'euros. Nous avons retiré les associations dont la finalité principale est de collecter des sommes d'argent pour les redistribuer à des bénéficiaires, comme les associations de moyens de groupes mutualistes ou les sociétés de courses liées aux hippodromes. 90 % des ressources courantes se concentrent dans les associations employeuses. Les structures budgétaires diffèrent fortement selon que l'association est employeuse ou non. En moyenne, les cotisations des adhérents ne contribuent que pour 8 % au budget des associations employeuses mais à 35 % de celui des associations non-employeuses. Pour les recettes d'activité publiques, ces proportions s'élèvent à 30 % pour les premières et à 4 % pour les associations non-employeuses qui réalisent peu de commandes ou prestations pour le compte d'organismes publics. Les subventions publiques représentent également une part plus importante du budget des associations employeuses que de celui des associations non employeuses, à l'inverse du don et du mécénat. Les domaines d'activité qui emploient le plus grand nombre de salariés disposent aussi des ressources courantes les plus élevées. Ainsi, le social, le médicosocial et la santé recouvrent 50 % des ressources courantes de l'ensemble des associations. Viennent ensuite les associations d'enseignement (14 %). Les autres domaines contribuent entre 6 et 8 % au budget total des associations.

Pour fonctionner, la majorité des associations dispose d'avantages en nature qui peuvent se cumuler. Il s'agit le plus souvent de mise à disposition de locaux (52 % des associations), d'énergie ou d'eau (17 %), ou d'équipements (14 %). Les associations sportives, culturelles et de loisirs bénéficient plus souvent que les autres d'au moins l'un de ces avantages en nature. 42 % des associations interviennent principalement à un niveau infracommunal, 27 % agissent à un niveau intercommunal, 14 % à un niveau départemental et seulement 17 % à un niveau régional ou suprarégional. Malgré ce rayonnement plutôt local, les associations entretiennent souvent des liens avec d'autres associations grâce aux réseaux. En 2013, 35 % des associations appartiennent à un réseau, leur permettant de mutualiser les moyens humains, matériels et financiers ou de coordonner des actions en commun au niveau d'un territoire. Une association peut également être contrainte d'adhérer à un réseau. C'est le cas notamment des associations sportives pour lesquelles l'affiliation à une fédération permet de participer aux compétitions.

En termes de publication, outre l'*Insee Première* paru en mars 2016, il est prévu un *Insee Résultats* au deuxième trimestre 2016. Il présentera les résultats de l'enquête sous forme de tableaux détaillés, ce qui permettra aux spécialistes de construire leurs propres analyses.

2. Commentaire des premiers résultats au regard du rapport du groupe de travail du Cnis « Connaissance des associations »

Édith ARCHAMBAULT, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Je tiens à remercier Lise Reynaert pour cette présentation très claire, Joëlle Chazal et Aurélien D'Isanto qui l'ont précédée dans le pilotage de cette première enquête associative et toute l'équipe de la division Enquêtes thématiques et études transversales pour cette avancée très importante dans la connaissance des associations. Bien sûr, cette connaissance ne pourra créer des séries que si l'enquête est répétée périodiquement. Nous avons envisagé qu'elle se renouvelle tous les cinq ans, coïncidant peut-être avec les changements de base des comptes nationaux.

Je remercie également le Cnis pour avoir créé un groupe de travail sur une question qui reste atypique et pour assurer régulièrement le suivi de ses recommandations. J'ai été l'auteur d'un certain nombre de rapports qui n'ont pas eu cette chance et je suis heureuse de voir le suivi efficace qu'assure le Cnis. Je dois souligner la qualité d'écoute que nous avons rencontrée lors des cinq comités de concertation qui ont précédé et accompagné l'enquête. Les itérations successives sur les deux questionnaires ont permis de tenir compte des demandes des associations. Elles ont permis aussi de donner aux statisticiens un contenu concret des intitulés et la nomenclature spécifique me paraît tout à fait réutilisable. Cette nomenclature fait sens pour le milieu associatif tout en respectant les catégories de la NAF et en restant cohérente avec la nomenclature précédemment adoptée par Viviane Tchernonog.

Il faut souligner la fécondité de l'interaction entre les chercheurs et les statisticiens. Je dois en particulier saluer l'apport essentiel de Viviane Tchernonog qui a mené, au sein du Centre d'économie de la Sorbonne, plusieurs enquêtes sur les associations. Cette cohérence est donc construite. Il est à souhaiter que d'autres chercheurs puissent continuer de jouer les « poissons-pilotes » pour l'Insee, qu'ils puissent exploiter et prolonger l'enquête Associations.

Réaliser périodiquement une enquête sur les associations constituait l'une des deux recommandations essentielles de notre groupe de travail et nous nous réjouissons qu'elle ait pu être réalisée. D'autres recommandations ont également été réalisées au cours de l'enquête, intégralement ou partiellement.

L'appariement expérimental du répertoire national des associations (RNA) et de SIRENE s'est révélé très décevant, car l'intersection des deux fichiers s'avère plus faible que prévu. La qualité des informations de SIRENE, qui concernent toutes les associations employeuses et une bonne partie des associations non-employeuses recevant des subventions, est bien supérieure. J'ai néanmoins cru comprendre que le ministère de l'Intérieur entendait améliorer le RNA. C'est donc une affaire à suivre. Nous demandons également d'affiner la nomenclature NAF qui n'est pas conçue pour les associations et de réduire au maximum les catégories résiduelles qui existent pour chaque poste de la nomenclature. J'ai appris que plus de 95 % des associations de la catégorie résiduelle ont pu être reclassées. Il faudra en tirer les enseignements pour le codage APE des associations.

Une autre recommandation a été bien respectée, concernant la double classification des ressources des associations selon leur nature et leur origine publique ou privée. Bien évidemment, la participation des usages au service qui leur est rendu ne revêt pas le même sens que des ventes aux collectivités publiques ou à la sécurité sociale, même si l'usager en bénéficie ensuite gratuitement. Cette double lecture s'avère possible dès les premiers résultats. Je me félicite aussi que nous obtenions des données sur le travail bénévole qui fait vivre les associations sans salariat et bénéficie, pour un tiers, aux associations employeuses. J'ai apprécié que la dernière enquête ménage SRCV, qui comportait un module triennal sur les adhésions aux associations et le bénévolat, sujet d'un *Insee Première* paru en janvier dernier, ait tenté d'expliquer les incohérences avec l'enquête de 2010 menée par la Drees. Cette enquête SRCV va permettre, puisque l'interrogation des associations s'effectue sur une base triennale, de connaître l'évolution du bénévolat entre deux grosses enquêtes Vie Associative.

D'autres recommandations sont en passe d'être réalisées, notamment le renouvellement d'une enquête détaillée spécifique sur les adhésions aux associations, le bénévolat et le type de participation des adhérents. La dernière enquête spécifique date de 2010. Il serait important qu'une nouvelle enquête Vie associative soit menée. Une enquête menée auprès des ménages permet en effet d'obtenir des données que nous ne pouvons pas collecter par le biais d'une enquête conduite auprès des entreprises, notamment sur les caractéristiques sociodémographiques des bénévoles et des adhérents, sur les évolutions du bénévolat. L'idée est largement répandue aujourd'hui que les jeunes s'engagent davantage que leurs prédécesseurs. Il serait bon de pouvoir le vérifier statistiquement. Nous attendons donc avec beaucoup d'intérêt les résultats complets de l'enquête et la mise à disposition des données aux chercheurs. J'ai appris récemment que le comité du secret avait avalisé la demande conjointe de Viviane Tchernonog et Lionel Prouteau pour mener une exploitation fine de cette enquête, essentiellement sur les associations employeuses. La grande taille de l'échantillon permet de réaliser des tris croisés extrêmement intéressants. Ce travail présentera un vif intérêt pour l'ensemble du milieu associatif.

Pour terminer, j'insisterai sur deux recommandations importantes de notre rapport qu'il reste à mettre en œuvre. La constitution d'un compte satellite des institutions sans but lucratif (ISBL) comme le préconisent le chapitre 23 du système de comptabilité nationale de 2008 et le Manuel de l'ONU sur le compte satellite des ISBL dans le SCN, ainsi que par notre rapport, est désormais réalisable à peu de frais avec l'enquête Associations. Une quinzaine de pays a déjà mis en œuvre ce compte satellite. Un compte expérimental a été établi à l'Insee par Philippe Kaminski en 2006. Un compte satellite partiel centré sur les ISBL au service

des ménages (catégorie de la comptabilité nationale) et sur l'action sociale a été réalisé par Mélanie Vanderschelden en 2011. Le compte satellite des ISBL pourra servir utilement à une comparaison internationale fine. Il pourra être élargi ultérieurement à l'ensemble des entreprises de l'économie sociale et solidaire et répondre ainsi à la demande pressante des pouvoirs publics en faveur d'un suivi dans ce domaine. L'Assemblée nationale a, le 15 mars 2016, entendu le rapport de suivi de la loi ESS de 2014 pointant notamment un manque de suivi statistique. Les très précieux tableaux de l'économie sociale publiés annuellement par l'Insee montrent que l'emploi associatif représente plus des trois quarts de l'emploi de l'économie sociale et solidaire. L'enquête Associations apporte donc une contribution non négligeable.

Enfin et surtout, il conviendrait de mettre en œuvre la seconde recommandation essentielle de notre rapport en créant au sein du système statistique public un pôle en charge de la statistique des associations ou, comme nous pourrions le dire aujourd'hui, de l'économie sociale et solidaire. Le périmètre de cette dernière a été défini par la loi de 2014 et comprend les coopératives, mutuelles, associations et fondations auxquelles s'ajoutent les entreprises sociales définies de manière restrictive par un décret d'application et que l'Insee devra clairement délimiter dans SIRENE et ailleurs. Il faut bien un chef d'orchestre pour coordonner des enquêtes entreprises et des enquêtes ménages, harmoniser des données provenant entre autres de l'Insee, des SSM et de la banque publique d'investissement, et mesurer l'impact de ces entreprises atypiques sur les territoires, les conditions de vie des ménages et la mise en œuvre des politiques publiques.

3. Débat et échanges avec la salle

Marion BOINOT, Le Mouvement associatif

Le Mouvement associatif est une structure qui regroupe environ 600 000 associations en France à travers ses membres et a pour mission principale de représenter le monde associatif en France. Je tenais à remercier le Cnis et l'Insee pour ces données extrêmement précieuses pour un mouvement comme le nôtre qui a vocation à porter la voix des associations au niveau de l'opinion. Nous avons pris connaissance de l'*Insee Première* paru la semaine dernière et nous en avons fait une première analyse à l'aune des éléments du *Paysage associatif français* publié par Viviane Tchernonog. Sur la base de ces travaux, nous avons deux interrogations principales sur la part du bénévolat et le niveau des temps partiels. Nous avons effectivement noté des différences importantes dans ces deux domaines majeurs pour nos réseaux. Dernière remarque plutôt sur la forme, nous n'aurions pas forcément choisi de mettre en avant dans la publication le fait que 9 associations sur 10 n'emploient pas de salarié. Au vu de la connaissance du secteur associatif dans l'opinion, nous aurions sans doute rappelé que 1,9 million de personnes sont employées dans les associations, car cette information reste assez méconnue.

Lise REYNAERT

Nous avons choisi ce titre pour mettre en évidence le fait que 9 associations sur 10 ne s'appuient que sur le bénévolat pour déployer leurs actions.

Viviane TCHERNONOG, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Pour ceux qui travaillent de longue date sur les associations, cette donnée était connue. Pour ceux qui découvrent le secteur associatif à travers l'enquête de l'Insee, ce constat pourrait paraître surprenant. Je suis heureuse que la publication n'ait pas mis en avant les 1,9 million d'emplois salariés, surtout au regard de l'importance du temps partiel, des emplois multiples sur un même poste. Différents chiffres ont circulé, gonflant considérablement le poids de l'emploi salarié dans les associations. Certes, il reste important, mais les temps partiels s'avèrent si nombreux que le chiffre se révèle trompeur. J'ai tiré de l'*Insee Première* un autre chiffre intéressant. Pour la première fois, en effet, nous obtenons une estimation correcte du volume de l'emploi salarié dans les associations, qui représente 7 % du volume total de travail dans les secteurs marchand et non marchand.

Je tiens à remercier l'équipe qui a géré l'enquête Associations. Édith Archambault a évoqué l'ouverture d'esprit dont elle a fait preuve. Cette équipe s'est montrée très attentive à l'avalanche de questions et de demandes des associations et des chercheurs présents durant la concertation et au-delà. Vous avez su montrer beaucoup de patience et de pédagogie. Nous avons vécu un moment de travail extrêmement agréable et constructif. Nous disposons maintenant d'un matériau très solide. Ayant conduit les enquêtes auprès des associations du CES, je suis très heureuse de constater une très grande convergence des données, à l'exception de la mesure du travail bénévole. L'enquête de l'Insee permettra aussi d'aller bien

plus loin dans la connaissance de ce secteur très diversifié dans ses modes d'organisation et ses logiques d'action. Nous disposerons là d'une base de données fantastique pour approfondir l'analyse de l'activité des associations pour des types associatifs très fins dont nous ignorons aujourd'hui les spécificités.

Lionel FONTAGNÉ

L'enquête permet-elle d'appréhender le salaire moyen des salariés ou la nature des contrats de travail ? L'enquête permet-elle de mieux comprendre les relations de concurrence ou complémentarité existant entre les associations et les entreprises vendant des services similaires sur le marché, comme dans le cas de l'accueil des personnes âgées par exemple ?

Joëlle CHAZAL

Le salaire moyen et la nature des contrats font partie de la deuxième étape d'exploitation de l'enquête. Nous effectuons des exploitations de premier niveau, puis nous mettons les bases à la disposition des chercheurs pour approfondir les analyses. Nous devrions toutefois examiner le cas des associations employeuses et nous pourrions en dire un peu plus d'ici quelques mois. S'agissant des articulations entre associations et entreprises, l'exercice me paraît plus compliqué. Les associations gèrent diverses formes d'établissements pour personnes âgées (centres d'hébergement, logement-foyer, maisons de retraite ou EHPAD, accueils de jour, services de soins à domicile, etc.), mais elles ne se substituent pas à l'offre du secteur privé lucratif. Des enquêtes de la Drees peuvent apporter des éléments sur le sujet, puisqu'elles s'intéressent aux différents établissements et peuvent identifier ceux gérés par des associations (secteur privé non lucratif), ceux gérés par le secteur public (offre qui reste prédominante) et ceux gérés par le secteur privé lucratif.

Édith ARCHAMBAULT

Il ne s'agit pas d'une subvention, mais de la solvabilisation de la demande par l'allocation personnalisée d'autonomie ou son équivalent pour les personnes handicapées. Dans ce dernier domaine, le monde associatif bénéficie d'un quasi-monopole.

Pierrette SCHUHL, Insee

L'Insee poursuit différentes actions pour accroître les informations disponibles sur ce champ du secteur associatif. L'appariement entre le RNA et le répertoire SIRENE a permis de rapprocher les deux tiers des couples SIRENE-RNA. L'Insee a œuvré pour faire insérer le numéro RNA au sein du répertoire SIRENE. Un décret est paru pour officialiser cette insertion, qui a démarré au 1^{er} janvier. Ces numéros RNA vont donc progressivement entrer dans le répertoire SIRENE et chaque association qui s'immatriculera sera désormais enregistrée directement avec son numéro RNA, ce qui permettra de reproduire cette enquête plus aisément. Nous espérons aussi pouvoir améliorer la codification par secteur d'activité pour les associations. Le RNA comprend en effet des codes et catégories qui peuvent être utilisés comme des variables auxiliaires pour coder l'activité principale de l'association. Nous allons donc développer un mécanisme de traitement automatique de cette information. Nous travaillons par ailleurs avec le ministère de l'Intérieur, la DJEPVA (Direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative) et la DILA (Direction de l'information légale et administrative) afin d'élaborer une déclaration dématérialisée pour l'inscription au répertoire SIRENE qui permettra de récupérer les informations du RNA dans cette demande. Nous devrions ainsi pouvoir coupler les deux répertoires de façon automatique dans le flux des informations.

Mathilde RENAULT, Université Paris V – Faculté de Sciences sociales

Je travaille pour l'Observatoire de la vie associative pour la Ville de Paris. Le projet porté par le ministère de la Ville, la DJEPVA et la DILA a pour but d'améliorer la connaissance de la vie associative dans une logique de flux, en agrégeant un certain nombre de bases de données. Nous souhaiterions intéresser les chercheurs qui travaillent sur le sujet. Jusqu'à présent, en effet, nous restons un peu isolés.

Élisabeth KREMP

Je tiens à remercier Édith Archambault et les chercheurs pour leurs remarques sur cette enquête qui résulte d'un travail collectif et collaboratif. Le rôle du comité de concertation et le travail que nous menons en commun se révèlent très importants pour la qualité de l'enquête. Nous réalisons une première exploitation de l'enquête, mais ces données sont également mises à la disposition des chercheurs par le biais du comité du secret. Je dois par ailleurs remercier Louis de Gimel qui a joué un rôle important dans le comité de

concertation. Outre l'amélioration du répertoire SIRENE et du suivi de l'économie sociale et solidaire, l'Insee a créé un poste permanent qu'il a confié à Sylvie Dumartin sur l'économie sociale et solidaire du côté des entreprises. Nous essaierons de reconduire cette enquête en 2019 ou 2020 pour capitaliser sur cet investissement. Nous avons également travaillé à l'intégration de ces avancées dans la comptabilité nationale et nous allons poursuivre dans cette voie.

Lionel FONTAGNÉ

Nous pouvons remercier Lise Reynaert pour sa présentation très claire et Édith Archambault pour son investissement de longue date sur le sujet des évolutions nécessaires de la comptabilité nationale.

4. Proposition d'avis

Dominique ALLAIN

Je vous propose l'avis suivant :

La collecte et les premiers résultats de l'enquête spécifique auprès des associations dont la réalisation était l'une des demandes principales du rapport du Cnis relatif à la Connaissance des associations viennent de nous être présentés. Le Conseil note avec satisfaction que cette enquête apporte des données robustes sur l'ensemble des associations, employeuses ou non, et notamment sur les questions peu documentées du travail bénévole et des ressources des associations. Il note également que la mise en place de cette enquête a nécessité un travail important pour la constitution de la base de sondage et l'adaptation des questionnaires aux différentes situations.

Le Conseil recommande que cette enquête puisse être renouvelée à intervalle régulier, de l'ordre d'un rythme quinquennal.

La statistique publique prévoit la fourniture régulière de données issues des enquêtes Ménages sur le bénévolat afin de pouvoir en mesurer les évolutions. La commission souligne l'intérêt de cette approche complémentaire.

La commission Entreprises et stratégies de marché approuve l'avis présenté en séance.

III. SIMSTAT : BILAN DES TESTS, DIFFUSION DES DONNÉES ET PERSPECTIVES

1. Point d'information sur le bilan des tests, la diffusion des données et les perspectives du projet

Jean-François LOUÉ, SSM Douanes

Je vous rappellerai en introduction le contexte dans lequel s'insère ce projet. Intrastat constitue une enquête administrative sur les échanges commerciaux entre les pays de l'Union européenne basée sur une obligation déclarative. En 2012, cette obligation portait sur 95 % des importations et 97 % des exportations. Ces taux de couverture minimaux permettent de produire des statistiques par produit pour tous les pays partenaires.

En 2012, le Parlement européen et le Conseil ont souhaité réduire la charge pesant sur les entreprises. Eurostat a d'abord proposé la réduction du taux de couverture à l'import à hauteur de 93 %. Il a ensuite lancé le projet SIMSTAT avec deux objectifs. Il s'agissait à l'origine d'établir une statistique unique de chaque flux bilatéral sur la base d'une collecte unique à l'exportation, dans l'idée que les exportateurs connaissent mieux leurs produits que les importateurs. Un test de faisabilité a été mené durant trois ans pour prouver la possibilité d'échanger de façon sécurisée des microdonnées collectées à l'exportation et l'utilité des données échangées pour calculer des importations.

Pour effectuer ce test, il fallait construire un environnement informatique sécurisé. Eurostat a repris le réseau CNN/CSI déjà utilisé pour les échanges de données de TVA. Des passerelles sécurisées ont été mises en place entre les États membres et Eurostat. Ce dernier a institué un hub qui reçoit les données transmises par les États exportateurs, réalise un certain nombre de tests sur ces données, les transforme et les redistribue aux États importateurs. Chaque pays membre a également mis en place des systèmes de gestion de bases de données capables d'extraire et de préparer les données collectées pour les envoyer au

hub, de stocker les données reçues, les gérer et les comparer à la collecte nationale. Enfin, des logiciels de communication et de cryptage ont été mis en œuvre.

Une fois ce système mis en place, il fallait échanger des données et les tester. Les échanges ont porté sur des données de collecte non agrégées, par produit, pays de provenance et pays de destination. Pour que les données échangées se révèlent utiles au pays importateur, il fallait que celui-ci connaisse l'identifiant du pays exportateur. Or sur les 20 pays participants, tous ne collectent pas l'identifiant du client. Seuls deux pays collectent cette information, la France et l'Italie. D'autres le collectent partiellement : la Roumanie, le Portugal et le Luxembourg. 14 pays ont simulé l'identifiant à partir des informations fiscales (TVA) qui renseignent sur les montants échangés, mais pas sur les produits. L'Allemagne, enfin, a communiqué des identifiants au hasard. Les données ont été échangées chaque mois à une date fixe pendant six mois, de mars à août 2015. Au total, nous avons échangé des historiques de collecte sur les 26 mois précédents, soit une collecte totale de 32 mois.

Nous n'avons pas véritablement calculé des statistiques d'importation et d'exportation, mais nous avons évalué certaines propriétés de ces statistiques à l'aide d'indicateurs que nous avons calculés. Nous souhaitions tester la couverture de la collecte nationale par la collecte miroir. Nous avons vérifié cette couverture en nombre d'opérateurs et en valeur. Nous avons cherché ensuite à mesurer la concordance des données individuelles au niveau de l'entreprise, en comparant la somme des valeurs et en vérifiant la corrélation des valeurs, entreprise par entreprise. Enfin, nous avons tenté de mesurer le gain d'information apporté par la collecte miroir. La collecte nationale comme la collecte miroir sont subordonnées à des seuils de collecte. Ainsi, la collecte miroir recense les exportateurs suffisamment importants (au dessus du seuil de collecte), même s'ils exportent leurs produits vers de petits importateurs. À l'inverse, la collecte nationale recense les importateurs suffisamment importants (au dessus du seuil de collecte), même s'ils importent des produits en provenance d'exportateurs peu importants. Pour évaluer ce gain d'information, nous avons observé le nombre d'opérateurs présents uniquement dans la collecte miroir, calculé leur pourcentage par rapport au nombre d'opérateurs de la collecte nationale. Nous avons également déterminé la valeur du commerce de ces opérateurs en pourcentage de la valeur des exportations dans la collecte nationale. Enfin, nous avons examiné la contribution des opérateurs figurant sous le seuil.

Nous avons constaté des limites que nous n'avions pas anticipées sur les indicateurs calculés. Si les données concordent mal, nous ne savons pas interpréter les indicateurs de couverture et de gain. Si les valeurs de la collecte miroir correspondent bien aux valeurs de la collecte nationale, nous disposons d'un bon indicateur. Une mauvaise corrélation des collectes nationale et miroir signifie que nous ne retrouvons pas la collecte nationale dans la collecte miroir.

Nous nous sommes heurtés à une autre difficulté. Nous avons compté un opérateur unique pour les identifiants non renseignés sans penser que nous rencontrerions ce phénomène très souvent, en particulier en cas de commerce triangulaire. Dans certains cas, l'expédition de biens ne donne pas lieu à une facture et l'information fiscale ne permet pas de donner l'information recherchée. C'est notamment le cas du perfectionnement actif. Le bien est envoyé dans un pays tiers pour être ouvré avant d'être rapatrié. Le bien reste la propriété de l'exportateur. Nous comptabilisons ce flux comme une exportation, mais sans facture nous ne disposons d'aucune information sur la contrepartie. Ces opérateurs non renseignés ont alimenté nos indicateurs d'enrichissement et nous avons obtenu de fortes valeurs pour les identifiants non renseignés, ce qui ne correspond pas au résultat attendu. Nous aurions dû définir dès le départ la valeur de la contribution des identifiants non renseignés.

D'autres limites sont liées au champ étudié. Nous avons exclu un certain nombre de biens dit « spécifiques » pour lesquels Intrastat n'est pas la source d'information principale : les aéronefs, les navires, le gaz et l'électricité. Nous avons également exclu les matériels de guerre pour des raisons de confidentialité. Néanmoins, ceux-ci ne répondent pas à la même définition dans tous les pays, ce qui complique l'exercice et peut provoquer des asymétries en termes de champ.

Nous avons par ailleurs examiné des indicateurs de type « mixed-flow », construits avec une partie « α » de la collecte miroir et une partie « $1-\alpha$ » de la collecte nationale. Nous avons constaté que la collecte miroir ne couvrait que partiellement les gros exportateurs, compte tenu des seuils, mais révélait de nombreux petits importateurs que la collecte nationale n'observait pas. Une statistique utilisant la collecte nationale pour les gros importateurs et la collecte miroir pour les petits offre une couverture supérieure à la collecte nationale, mais aussi à la collecte miroir, une propriété *a priori* intéressante. Cette propriété reste vraie pour des valeurs très élevées d' α . Elle continuerait sans doute de l'être si nous réduisions légèrement le taux de couverture à l'exportation. Toutefois, pour construire une statistique de cette nature, il s'avère nécessaire

d'identifier les importateurs dans la collecte miroir, c'est-à-dire collecter l'entreprise partenaire à l'exportation. Or seuls deux pays le font aujourd'hui.

Nous avons obtenu des résultats statistiques positifs, mais ils restent insuffisants. Les indicateurs de concordance vus par les importateurs sont bons pour les deux pays qui collectent l'identifiant et pour certains pays qui le simulent. Ils se révèlent en revanche moins bons pour 9 pays qui simulent et la corrélation avec la collecte nationale est totalement nulle dans le cas de l'Allemagne. Les indicateurs de couverture sont bons en général, y compris pour les pays qui ne collectent pas l'identifiant. En revanche, les indicateurs de couverture n'ont aucun sens si les indicateurs de concordance sont mauvais. La République tchèque constitue le seul pays qui ne collecte pas l'identifiant et qui obtient à la fois de bons indicateurs de couverture et de concordance. L'exercice a démontré que l'Allemagne avait envoyé des données sans intérêt et fait apparaître la nécessité d'adopter un règlement européen pour la contraindre de transmettre les données adéquates. Sur la collecte de l'identifiant, les résultats des tests restent ambigus. Il aurait fallu tester les indicateurs de concordance par produit au lieu de se contenter des indicateurs de concordance globaux.

Les statistiques de type « mixed-flow » offrent une meilleure couverture que les statistiques d'importation actuelles, un gain d'information lié à la récupération des petits importateurs. Si nous n'effectuons pas de correction, nous connaîtrions une rupture. Le résultat subsisterait avec un taux de couverture un peu plus faible de la collecte à l'exportation. Eurostat suggère donc une introduction progressive de ces indicateurs. Avec une substitution totale, le taux de couverture se révélerait plus faible, démontrant que le flux unique reste l'indicateur le moins satisfaisant, comme l'indicateur de collecte nationale seule.

Nous avons tous constaté que la collecte miroir couvre davantage de produits que la collecte nationale. Si nous devons remplacer la collecte nationale par la collecte miroir, nous observerions des sauts au niveau des produits. Les vendeurs connaissent probablement mieux les produits que les acheteurs et ventilent leurs ventes de manière plus précise. Nous pourrions aussi supposer que les vendeurs connaissent mieux le pays d'origine que les acheteurs. Il pourrait donc paraître plus pertinent de demander l'information directement aux vendeurs ; pourtant, il n'est pas forcément évident pour le pays importateur qui a besoin de l'information de demander au pays exportateur de la collecter. Nous avons également examiné les délais de convergence de la collecte miroir avec la collecte nationale. La transmission des données en continu n'est pas encore en place et nous ne pouvons donc pas vérifier à quelle vitesse s'effectuera la collecte miroir au cours du mois.

L'ESSnet 2 recommande d'harmoniser les données collectées et transmises, d'échanger les métadonnées, d'harmoniser les méthodes de traitement et d'automatiser les transmissions de données et l'alimentation des systèmes de gestion des bases de données. Les systèmes qui ont été mis en place se révèlent satisfaisants pour une expérimentation, mais ils ne sont pas suffisants en production courante, car les tâches ne sont pas automatisées.

S'agissant des perspectives, Eurostat a réalisé depuis un an l'analyse de trois scénarios de baisse de charge. Le premier de ces scénarios consisterait à déployer le projet SIMSTAT. Le deuxième scénario, que l'on peut appeler « Intrastat allégé », consisterait à abaisser les taux de collecte sans contrainte sur les méthodes, chaque pays utilisant la méthode qu'il souhaite pour compléter les manques. Le dernier scénario, très cher à Eurostat et au Parlement européen, réside dans le flux unique. Dans ce scénario, il n'existerait plus de statistiques européennes d'importations à l'intérieur de l'Union européenne. Nous utiliserions des statistiques d'exportations pour calculer les importations. Avec le flux unique, les pays ne seraient plus soumis à une obligation de collecte à l'importation. Pour SIMSTAT, l'échange de données collectées à l'exportation deviendrait obligatoire, la collecte à l'importation serait quant à elle facultative.

Les États rejettent unanimement le flux unique et préfèrent dans leur grande majorité un allègement non coordonné leur permettant d'agir à leur guise. Eurostat souhaite avant tout sauvegarder les échanges de données. Il propose donc de combiner les options en faisant exception à l'orientation output de FRIBS pour les exportations intraeuropéennes. Certains pays souhaitent surtout alléger la charge. C'est le cas notamment du Royaume-Uni, du Danemark, des Pays-Bas ou de l'Espagne. L'Allemagne n'est pas hostile aux échanges de données, mais elle ne fournira l'identifiant du partenaire que si un règlement l'y oblige. J'ai défendu l'idée que pour rendre les échanges de données obligatoires, nous avions besoin de collecter l'identifiant et le pays d'origine. À défaut, la France ne voterait pas l'obligation d'échanger des données. Nous pourrions toutefois négocier un allègement du taux de couverture à l'exportation, le taux restant à déterminer mais devant rester élevé. Nous pourrions par ce biais alléger la charge de manière significative à l'importation (par exemple, de moitié). Si nous ne parvenons pas à un compromis, nous ne devons pas accepter que l'échange de données devienne obligatoire. Nous utiliserons peut-être le système actuel pour

échanger des données de façon ponctuelle afin de résoudre des exercices d'asymétrie, mais nous ne le ferons pas tous les mois pour produire des statistiques. Les négociations sont en cours. Eurostat doit notamment finaliser une étude en cours afin d'apprécier la charge dans chaque scénario.

2. Échanges avec la salle

Lionel FONTAGNÉ

C'est la deuxième fois que nous évoquons ce sujet technique. Nous voyons aujourd'hui l'évolution du dossier et toutes les difficultés qu'il engendre.

Jean-Louis COSTER, SOeS

Le système historique fournissait une information sur le mode de transport à la frontière, un produit que nous utilisons, sans en faire pour autant une utilisation exacerbée. Je comprends que cette information va disparaître dans le nouveau système.

Jean-François LOUÉ

Nous sommes contraints de conserver une collecte à l'importation en l'allégeant. Nous avons quand même besoin d'un certain nombre de variables nationales que SIMSTAT ne contient pas, notamment le mode de transport. Si nous réduisons la collecte à l'importation dans des proportions significatives, il est certain que nous dégraderons la qualité de ces variables. Cela fait partie des limites de l'exercice.

Jean-Louis COSTER

Nous n'en faisons pas un usage exacerbé. Nous pouvons en discuter, car cela ne doit pas bloquer les négociations.

Jean-François LOUÉ

D'autant plus que la qualité de cette variable n'est pas extraordinaire, compte tenu des simplifications qui sont intervenues dans les systèmes d'interrogation. La notion n'a pas forcément la même signification dans Intrastat et dans Extrastat.

Serge PIQUET, Comité Francéclat

Je suis ravi d'apprendre que l'idée du flux unique est unanimement rejetée par les États membres. J'étais intervenu lors de la précédente présentation pour évoquer nos inquiétudes sur la question de l'origine des produits par rapport au pays de dernière provenance. Pour les produits suivis par le Comité Francéclat, l'horlogerie, la bijouterie et les arts de la table, nous multiplierions par trois les introductions intracommunautaires de la France, simplement en examinant la France et l'Allemagne. Il me paraît beaucoup plus difficile d'interroger les exportateurs qui n'auront sans doute pas envie d'indiquer le pays d'où ils font venir leurs produits. Les douanes françaises ont sans doute déjà commencé à travailler sur le sujet, car nous voyons apparaître dans les statistiques d'importation actuelles de plus en plus d'origines inconnues. J'attire enfin l'attention sur les délais de production des statistiques. La France communique les résultats en moins de 40 jours alors qu'Eurostat vient de publier les chiffres de l'année pour l'Union européenne.

Jean-François LOUÉ

Lorsque nous raisonnons par pays d'origine, nous relevons parfois des importations pour lesquelles le pays d'origine est la France ! Ces produits obéissent bien souvent à des régimes douaniers particuliers. C'est aussi le cas pour des bijoux exportés vers la Suisse pour être exposés et qui, à leur retour, reviennent avec une origine France.

Serge PIQUET

L'origine France est répertoriée, mais l'origine inconnue s'est développée depuis 2012.

Jean-François LOUÉ

Elle est liée à des travaux de perfectionnement actifs dans le cadre de régimes douaniers particuliers. Nous avons connu le cas avec des moteurs d'avion dont les pièces viennent de pays divers.

Lionel FONTAGNÉ

Conserve-t-on le niveau NC8 pour le niveau de désagrégation des produits ?

Jean-François LOUÉ

L'exercice n'a pas été conduit par produit, mais Eurostat maintient le niveau NC8.

Lionel FONTAGNÉ

La modification de ce niveau avait été envisagée un temps pour alléger la charge. Au Japon, le système fonctionne pour les échanges entre les provinces. En Norvège, les douanes enregistrent et publient l'identifiant de l'acheteur. Elles produisent des statistiques d'export et publient le miroir. Ces deux pays sont utilisés dans la littérature académique pour effectuer des exercices. La France et l'Italie collectent-elles le numéro de TVA intracommunautaire de l'importateur ?

Jean-François LOUÉ

Effectivement.

Lionel FONTAGNÉ

Il n'existe donc pas d'obstacle technique à effectuer une collecte systématique de tous les identifiants de l'autre partie.

Jean-François LOUÉ

L'obstacle n'est en effet pas de nature technique, mais politique. Toutes les entreprises connaissent leurs clients et savent parfaitement les produits qu'elles leur ont adressés. Connecter ces éléments à un système de transmission de l'information vis-à-vis des administrations nécessite simplement un travail informatique. Toutefois, au coût de mise en œuvre s'ajoute la réticence des entreprises pour transmettre aux administrations une information qu'elles jugent stratégique. Les oppositions de principe sont relayées par la sphère politique. J'ignore quelle sera l'issue exacte des négociations. Nous devons au moins garantir la confidentialité des données échangées, mais je ne suis pas certain que cela suffira.

Lionel FONTAGNÉ

Nous avons déjà débattu sur le sujet lors de la première présentation. Jusqu'à présent, la collecte du numéro de TVA intracommunautaire du client de l'entreprise exportatrice par une administration française restait dans le système d'information français. Pouvez-vous rappeler le principe retenu avec SIMSTAT ?

Jean-François LOUÉ

Dans le domaine du commerce extérieur, nous appliquons la règle de confidentialité passive qui n'existe nulle part ailleurs dans la statistique. La question du secret de la donnée que nous publions n'est étudiée qu'à la demande d'un opérateur qui souhaite protéger la confidentialité de ses données. Si aucun opérateur ne nous demande explicitement de ne pas publier une NC8 particulière, nous pouvons la publier. En revanche, s'il nous demande de ne pas la publier, nous allons vérifier si la règle du secret statistique s'applique et, le cas échéant, arrêter de publier la donnée. Aujourd'hui, chaque État applique cette règle, mais de façon non coordonnée, selon ses propres termes. Ainsi, un flux bilatéral peut être soumis au secret statistique dans un pays exportateur et ne pas l'être dans le pays importateur ou inversement. Dans le cadre du test, les participants ont signé une convention par laquelle ils s'obligent à préserver la confidentialité des données qu'ils reçoivent de leurs partenaires. La démarche est néanmoins limitée puisque chaque pays n'a reçu de ses partenaires que les données relatives à ses propres exportateurs.

Reste la question de savoir ce qui pourrait être publié au niveau agrégé dans le cadre de SIMSTAT où les données de collecte des exportateurs sont utilisées dans les statistiques d'importation. Les États exportateurs peuvent demander aux États importateurs de rendre confidentiels certains flux bilatéraux. Si les États importateurs n'utilisent que la statistique miroir, ils doivent répondre positivement à cette demande. S'ils utilisent d'autres données, la situation se révèle plus compliquée. Une solution possible consisterait, pour un État demandant de préserver la confidentialité d'un flux, à ne plus transmettre la donnée concernée. L'État importateur peut néanmoins obtenir la même information d'une voie différente et rien ne lui interdit de la publier. Nous n'avons pas encore trouvé de solution opérante à ce stade.

Lionel FONTAGNÉ

Analysez-vous les évolutions sur les coûts de transport ? Quel est l'impact sur l'élaboration de la balance des paiements ?

Jean-François LOUÉ

Dans le cadre de l'exercice, nous avons raisonné à partir des valeurs de facture. Pour passer de la valeur facture à la valeur statistique, il faut retirer les frais de transport et d'assurance dans un cas et les ajouter dans l'autre. Or cette question n'a pas été traitée. Elle devra l'être en cas de généralisation du flux miroir. Nous appliquerions sans doute le coefficient CAFAB.

3. Proposition d'avis

Dominique ALLAIN

Je vous propose l'avis suivant :

Le Conseil prend note avec intérêt des résultats du test de faisabilité de SIMSTAT. Au vu de ces résultats, il rappelle l'importance qu'il accorde à la qualité des mesures des échanges commerciaux en raison de leurs poids dans l'analyse économique, tout en étant soucieux de limiter la charge des entreprises.

La Commission demande à être de nouveau informée des avancées des différents scénarios examinés et des règles retenues qui préservent la confidentialité pour les séries statistiques diffusées au niveau européen.

Jean-François LOUÉ

Le deuxième alinéa ne vaut que si le système SIMSTAT est retenu. Dans le cas du scénario Intrastat allégé, nous resterions dans la même situation qu'aujourd'hui.

Lionel FONTAGNÉ

Nous pourrions modifier le paragraphe comme suit pour couvrir tous les scénarios : « *La commission demande à être de nouveau informée des avancées de tout scénario comprenant des échanges de données et des règles envisagées en matière de confidentialité* ». Dans le premier paragraphe, je vous propose de remplacer « *l'importance qu'il accorde* » par « *son attachement à la qualité des mesures des échanges commerciaux en raison de leur importance pour l'analyse économique* ».

La commission Entreprises et stratégies de marché approuve l'avis présenté et amendé en séance.

IV. POINT D'INFORMATION SUR LE NOUVEAU SITE INSEE.FR

Loïc MIDY, Insee

Je suis responsable du projet de refonte du site *insee.fr*. Une première partie du projet devrait passer en production d'ici la fin de l'année. Nous avons développé le site en versions bêta successives, ce qui nous permet de réaliser des tests auprès des utilisateurs et de procéder aux ajustements nécessaires au cours de la conception. En janvier dernier, nous avons déployé la quatrième version bêta (<https://beta.insee.fr>).

Sur la page d'accueil figurent les chiffres les plus consultés et des éléments d'actualité. Des liens permettent de retrouver rapidement les informations très recherchées comme les revalorisations de pension, la population communale, etc. Le site est ensuite structuré en quatre grandes rubriques. Tous les produits statistiques de l'Insee sont rassemblés dans une seule rubrique « statistiques » au lieu de quatre sur le site actuel. La rubrique « métadonnées » rassemblera à terme toute la documentation des sources, les métadonnées géographiques, quelques éléments pédagogiques pour expliquer certaines notions comme le chômage, les définitions, etc. La rubrique « services » comporte des éléments sur les révisions de pension, les agendas de diffusion, la commande de prestations payantes, etc. La dernière rubrique constitue une rubrique institutionnelle décrivant l'Insee, ses fonctions et son insertion dans le système statistique public national et européen.

Dans la version bêta, nous n'avons repris qu'une partie des produits, de l'ordre de 10 000. À terme, le site comptera entre 20 000 et 30 000 produits statistiques. Des filtres permettent d'affiner les résultats de recherche dans une approche de navigation multicritères, sans analyse privilégiée, comme sur les sites de commerce en ligne. La première facette, le thème, présente un arbre avec trois niveaux de profondeur. Pour la géographie, deuxième facette, vous pouvez sélectionner une zone déterminée et retrouver tous les produits de l'Insee correspondants. Nous avons également ajouté des options supplémentaires pour proposer notre offre internationale, des comparaisons régionales et départementales et des produits concernant les iris, les carreaux et les quartiers. Dans la troisième facette des catégories, nous distinguons les données (chiffres clés, chiffres détaillés, bases de données, séries chronologiques et cartes interactives) et les publications. Pour la conjoncture, une facette supplémentaire permet d'affiner la recherche. L'Insee publie en effet 360 numéros par an des *Informations rapides*, disponibles sur plus de dix ans. Vous pouvez donc filtrer les résultats par sous-collection.

Les résultats apparaissent par ordre antichronologique. Toutes les pages présentent une architecture commune, avec le titre, la catégorie du produit, sa date de parution et quelques informations dans un cadre bleu. Pour des publications comme les *Insee Première*, vous avez accès au texte, les intertitres permettant d'accéder plus rapidement aux contenus et les définitions apparaissent sur la page directement. La documentation figure dans un onglet spécifique. Le site permet enfin la navigation transverse : à chaque page, la mention « pour en savoir plus » vous offre la possibilité de consulter d'autres pages.

Le site est « responsive ». Il fonctionnera ainsi sur tous les médias de consultation, tablette et smartphone, en s'adaptant à la taille de l'écran. Nous allons également retravailler le moteur de recherche. Pour l'instant, il reste imparfait et nous devons encore réaliser de nombreux travaux d'optimisation, notamment sur les synonymes.

Lionel FONTAGNÉ

La navigation dans les bases de données fonctionne-t-elle comme sur les sites de l'OCDE ou de la BCE ? Avez-vous intégré des hyperliens permanents sur les tableaux illustratifs des chroniques qui peuvent être enregistrés et permettent d'accéder régulièrement à des données mises à jour ?

Loïc MIDY

Tout dépend du produit. Lorsque le nouveau produit remplace l'ancien, comme les chiffres clés, l'URL est permanente. Vous aurez donc accès systématiquement à la donnée la plus actuelle. Les graphiques contenus dans les publications, en revanche, ne sont pas réactualisés. Dans un premier temps, nous avons repris les bases de données à l'existant, c'est-à-dire sous forme de fichiers, mais nous avons le projet de mettre en place des fichiers Cube. Dans les *Insee Résultats*, nous allons remplacer certains fichiers Excel par des fichiers Cube.

Lionel FONTAGNÉ

La présentation utilisée pour identifier les produits, les bases de données et les publications constituent un réel progrès par rapport à l'existant.

Loïc MIDY

Le coût des travaux avec un prestataire s'élève à 130 000 euros.

Patrick DUCHATEAU, Fédération française du bâtiment

Il faut signaler que la version bêta est en ligne et que chacun peut y accéder et formuler des commentaires.

CONCLUSION

Lionel FONTAGNÉ

Je vous remercie tous pour votre présence.

La Commission Entreprises et stratégies de marché se réunira le 28 septembre 2016 après-midi.

La séance est levée à 17 heures 45.

DOCUMENTS PRÉPARATOIRES

[Fiches descriptives d'enquêtes - Entreprises et stratégies de marché - 2016 - 1re réunion](#)

[Neuf associations sur dix fonctionnent sans salarié - Insee Première - Publication](#)

DOCUMENTS COMPLÉMENTAIRES

[Simstat - Enseignements des échanges de données 2015 et perspectives - SSM/Douanes - Diaporama](#)

[Enquête Associations : retour sur la collecte et premiers résultats - Insee - Diaporama](#)

[Renouvellements de la demande d'avis d'opportunité pour les enquêtes « recherche et développement » - SIES - Diaporama](#)

[Les recommandations du rapport Cnis « Connaissance des associations » réalisées - Note](#)

AVIS D'OPPORTUNITÉ

	<i>Page</i>
Enquête annuelle sur les moyens consacrés à la recherche et au développement (R&D) dans les entreprises et son volet biennal consacré aux chercheurs	26
Enquête annuelle sur les moyens consacrés à la recherche et au développement (R&D) dans les associations et les groupements d'intérêt public (GIP)	28
Enquête trimestrielle sur les prix du transport ferroviaire de fret	30
Enquête sur l'activité des entrepôts et des établissements logistiques	32
Enquête sur les chaînes d'activité mondiales	34
Enquête sur la production de déchets non dangereux dans le commerce	36
Enquête sur la production de déchets non dangereux dans l'industrie	38
Enquête Pratiques phytosanitaires en viticulture en 2016 (Phyto Viti 2016)	40



AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête annuelle sur les moyens consacrés à la recherche et au développement (R&D) dans les entreprises et son volet biennal consacré aux chercheurs

Type d'opportunité : reconduction

Périodicité : annuelle

Demandeur : Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche (MENESR), Service statistique ministériel : Sous-direction des systèmes d'information et des études statistiques (SIES), département des études statistiques, pôle recherche.

Au cours de sa réunion du 30 mars 2016, la Commission *Entreprises et stratégies de marché* a examiné le projet d'enquête annuelle sur les moyens consacrés à la recherche et au développement (R&D) dans les entreprises, et son volet biennal consacré aux chercheurs.

L'objectif de l'enquête est de connaître les moyens consacrés à la R&D par les entreprises en termes de dépenses intérieures et extérieures, d'effectifs de chercheurs, de personnels de soutien à la recherche et de financements reçus pour ces moyens. Les résultats de l'enquête complètent ceux des enquêtes R&D réalisées auprès des autres secteurs institutionnels (État, enseignement supérieur, associations et GIP) afin d'établir le *Compte de la recherche*, qui permet notamment de déterminer la contribution de la R&D dans le PIB national. L'enquête principale s'accompagne tous les deux ans du volet « chercheurs » qui vise à mieux connaître la population des chercheurs et ingénieurs en R&D.

L'enquête répond au règlement européen n° 995/2012 du 26 octobre 2012 relatif à la production et au développement de statistiques communautaires de la science et de la technologie. L'enquête fournit également les données relatives à la R&D du règlement relatif aux statistiques sur la structure et l'activité des filiales étrangères (IFATS, règlement n° 716/2007 du 20 juin 2007) recensées et envoyées par l'Insee à Eurostat. Enfin, la R&D entre désormais en compte dans le calcul du PIB tel que l'Insee le calcule depuis 2014 en se basant sur le nouveau Système européen de comptes (SEC 2010).

Outre les principaux thèmes abordés (dépenses de recherche, effectifs et financements), l'enquête permet aussi d'obtenir des informations à un niveau désagrégé : celui des branches de recherche. La taille de l'entreprise et l'appartenance à un groupe sont également traités (par des appariements avec d'autres sources).

La population des entreprises enquêtées est enrichie par les fichiers de gestion de différents dispositifs portant sur les aides à la recherche et à l'innovation, notamment gérés par le MENESR et par certaines données individuelles de l'enquête CIS (*Community Innovation Survey*) conduite par l'Insee. Un rapprochement avec le répertoire Sirius est réalisé avant de débiter la collecte.

Sur environ 25 000 entreprises susceptibles de réaliser de la R&D, les plus importantes – réalisant plus de 400 K€ de dépenses internes en R&D – sont enquêtées exhaustivement, tandis qu'un sondage est effectué pour les autres ; au final, environ 11 000 entreprises sont enquêtées chaque année. Pour le volet biennal consacré aux chercheurs, un sous-échantillon de 6 000 unités est interrogé.

L'unité statistique est l'entreprise au sens d'unité légale ; dans la pratique, une centaine d'entités répondent pour plusieurs unités légales, de manière indépendante au concept de groupe statistique.

Le champ d'enquête est constitué des entreprises implantées sur le territoire français et susceptibles d'exécuter des travaux de R&D en interne, quels que soient leur secteur d'activité et leur taille.

L'enquête couvre la France métropolitaine et les Dom.

La collecte est entièrement effectuée *via* un site internet sécurisé. Le temps de réponse médian est d'environ 90 minutes.

Un comité de pilotage est organisé chaque année en amont du lancement de l'enquête. Il réunit des membres du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche (SIES et services du MENESR), de l'Insee, de l'OCDE, d'Eurostat, des représentants des entreprises et d'autres instances pour lesquelles le SIES participe à des publications ou des chiffres (ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, Bpifrance).

Les résultats sont diffusés sous plusieurs formes sur le site internet du ministère : bases de données (Open Data), tableaux et publications du ministère (Notes flash, Notes d'informations et ouvrages collectifs : « Repères et références statistiques », « État de l'enseignement supérieur et de la recherche »). Ils alimentent les bases de données des organisations internationales (Eurostat, OCDE), les observateurs économiques (OST, CAS, DGE, Insee, etc.) et institutionnels (Cour des Comptes, Corps d'Inspection, etc.). Les résultats alimentent notamment le rapport annuel au Parlement, annexe de la loi de finances, sur l'état de la recherche et sont également disponibles dans les publications collectives de l'Insee. Les chercheurs sont par ailleurs nombreux à demander l'accès aux données d'enquêtes par la procédure du Comité du secret (environ 15 demandes par an).

Le Président, après avoir entendu la Commission, émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.

L'opportunité est accordée pour **cinq années** à compter de l'année 2017.



AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête annuelle sur les moyens consacrés à la recherche et au développement (R&D) dans les associations et les groupements d'intérêt public (GIP)

Type d'opportunité : reconduction

Périodicité : annuelle

Demandeur : Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche (MENESR), Service statistique ministériel : Sous-direction des systèmes d'information et des études statistiques (SIES), département des études statistiques, pôle recherche.

Au cours de sa réunion du 30 mars 2016, la Commission *Entreprises et stratégies de marché* a examiné le projet d'enquête annuelle sur les moyens consacrés à la recherche et au développement (R&D) dans les associations et les groupements d'intérêt public (GIP).

Cette enquête annuelle s'inscrit dans l'ensemble du dispositif d'enquêtes du département des études statistiques afin d'évaluer l'ensemble des moyens consacrés à la recherche et au développement. Elle est réalisée conjointement avec l'enquête administrative auprès des organismes et services publics et elle contribue à l'estimation de l'effort public de R&D en termes de dépenses intérieures et extérieures, d'effectifs de chercheurs et de personnel d'appui à la recherche, et de financements reçus. Elle est réalisée parallèlement avec l'enquête annuelle sur la R&D auprès des entreprises.

L'enquête vise à connaître les moyens consacrés à la recherche et au développement par les associations et groupements d'intérêt public en termes de dépenses intérieures et extérieures, d'effectifs de chercheurs, de personnels de soutien à la recherche et de financements reçus pour ces dépenses. Les résultats de cette enquête sont consolidés avec ceux des enquêtes R&D réalisées auprès des autres secteurs institutionnels (État, enseignement supérieur, entreprises), afin d'établir le Compte de la recherche et les agrégats économiques associés.

Les principaux thèmes abordés sont les financements de la R&D, l'exécution des travaux de R&D et les moyens humains affectés à la R&D.

L'enquête répond au règlement européen n° 995/2012 du 26 octobre 2012 relatif à la production et au développement de statistiques communautaires de la science et de la technologie. L'ensemble des questions figurant dans l'enquête, relatives aux effectifs et aux dépenses de R&D sont citées dans ce règlement européen à titre obligatoire ou facultatif. De plus, la R&D entre désormais en compte dans le calcul de l'indice du PIB tel que l'Insee le calcul depuis 2014 en se basant sur le nouveau Système européen de comptes (SEC 2010).

L'enquête est exhaustive : toutes les associations, fondations ou groupements d'intérêt public (GIP) implantés sur le territoire français et susceptibles d'exécuter des travaux de R&D en propre (plus de 500 unités actives recensées), sont enquêtés. Elle couvre la France métropolitaine et les Dom.

La collecte est postale et porte sur l'année N-1. Le temps de réponse maximum au questionnaire est estimé à 8 heures (50 % répondent en moins de 2 heures).

Un comité de suivi sera mis en place. Outre le SIES, il sera composé de représentants des autres directions du ministère concernées et de l'OCDE, ainsi que des représentants d'organismes de recherche et d'associations.

Les résultats sont diffusés sous plusieurs formes sur le site internet du ministère : bases de données et publications du Ministère (notes-flash, notes d'informations, Repères et références statistiques, État de l'enseignement supérieur et de la recherche). Ils alimentent les bases de données des organisations internationales (Eurostat, OCDE), les observateurs économiques (OST, CAS, DGE, Insee, etc.) et institutionnels (Cour des Comptes, Corps d'Inspection, etc.) Les résultats alimentent notamment le rapport annuel au Parlement, annexe de la loi de finances, sur l'état de la recherche et sont également disponibles dans les publications collectives de l'Insee. Les chercheurs ont par ailleurs la possibilité de demander l'accès aux données d'enquêtes par la procédure du Comité du secret.

Le Président, après avoir entendu la Commission, émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.

L'opportunité est accordée pour **cinq années** à compter de l'année 2017.



AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête trimestrielle sur les prix du transport ferroviaire de fret

Type d'opportunité : reconduction

Périodicité : trimestrielle

Demandeur : Ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer - Commissariat général au développement durable (CGDD) - Service de l'observation et des statistiques (SOeS)

Au cours de sa réunion du 30 mars 2016, la Commission *Entreprises et stratégies de marché* a examiné le projet d'enquête trimestrielle sur les prix du transport ferroviaire de fret.

L'enquête répond à une demande de connaissance de la part des professionnels utilisateurs de transport (industriels) et des pouvoirs publics concernant l'évolution des prix du transport de marchandises par les différents modes (routier, fluvial, aérien, maritime, ferroviaire). Elle répond également à un besoin de connaissance de l'évolution des prix pour les comptes nationaux. Elle fournit une information importante pour la compréhension de la concurrence entre les modes de transport qui est attendue par la commission des comptes des transports et demandée dans le rapport du Cnis sur les besoins d'information sur les transports (rapport n° 102 de mars 2007, recommandation n° 11).

L'enquête permet par ailleurs d'accroître la qualité de l'information produite dans le cadre de l'enquête sur l'Observation des prix de l'industrie et des services (OPISE, enquête européenne obligatoire), les informations étant auparavant collectées à partir des prix « catalogue » de l'opérateur historique. Ainsi deux indices calculés grâce à cette enquête servent à compléter OPISE.

L'objectif de l'enquête est d'établir un indice trimestriel des prix des services de transports ferroviaires de fret selon la méthode des prestations représentatives. Cette enquête a débuté en 2012.

Les unités enquêtées sont des entreprises (unités légales) utilisatrices de prestations ferroviaires de fret (chargeurs). Cependant, pour certaines entreprises, c'est le groupe ou l'entreprise profilée au sein du groupe qui répond, conformément à ce qui a été décidé dans l'entretien précédant l'entrée de ses entreprises dans l'échantillon.

La base de sondage de cette enquête est le fichier des chargeurs membres de l'Association des Utilisateurs de Transport de Fret (AUTF). Les unités interrogées sont choisies parmi les principales entreprises confiant du transport de fret à des opérateurs ferroviaires opérant sur le territoire de la France métropolitaine. Le nombre d'unités enquêtées est actuellement de 21 entreprises, représentant près de 50 % du chiffre d'affaires des prestations représentatives du fret ferroviaire. Elles répondent toutes. Il est envisagé d'élargir l'échantillon en 2017 et d'interroger cinq entreprises supplémentaires, représentant environ 10 % du chiffre d'affaires des prestations représentatives.

La collecte trimestrielle de cette enquête est réalisée par courrier. Lors de la mise en place du système et pour chaque nouvelle entreprise entrante, une première visite d'un enquêteur, agent du SOeS, permet de collecter des informations structurelles : détail de l'activité de l'entreprise, chiffre d'affaires des contrats de transport confiés aux opérateurs ferroviaires ainsi que de déterminer une liste de prestations représentatives. L'unité répondante (entreprise ou son groupe si celle-ci appartient à un groupe) est aussi décidée d'un commun accord lors de cette visite.

Le relevé trimestriel des prix dure de quelques minutes à moins d'une demi-heure pour les entreprises réalisant de nombreuses prestations différentes. En effet, l'enquête ne demande qu'un prix trimestriel (pour le trimestre en cours et éventuellement pour le précédent en cas de révision) par famille de prestations.

L'enquête couvre la France métropolitaine.

Un comité de pilotage a été constitué au moment de la mise en place de l'enquête. Il a associé le SOeS et des représentants professionnels (l'Association des Utilisateurs de Transport de Fret).

Les résultats de l'enquête seront publiés trimestriellement sur le site Internet du SOeS sous forme de publication intitulée « Chiffres & statistiques », à la fin du trimestre qui suit le trimestre de relevé des prix. Ils seront repris également sur les supports de diffusion de données conjoncturelles.

Le Président, après avoir entendu la Commission, émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.

L'opportunité est accordée pour **cinq années** à compter de l'année 2017.



AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête sur l'activité des entrepôts et des établissements logistiques

Type d'opportunité : reconduction

Périodicité : ponctuelle (tous les 5 ans environ)

Demandeur : Ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer - Commissariat général au développement durable (CGDD) - Service de l'observation et des statistiques (SOeS)

Au cours de sa réunion du 30 mars 2016, la Commission *Entreprises et stratégies de marché* a examiné le projet d'enquête sur l'activité des entrepôts et des établissements logistiques.

L'enquête vise à décrire et à mesurer l'activité des entrepôts et des établissements logistiques de plus de 5 000 m² ou de plus de 40 000 m³. Dans un premier temps, l'enquête décrira l'état du parc immobilier logistique des entreprises, selon des caractéristiques physiques. Elle identifiera les différentes prestations logistiques offertes par ces établissements et la nature du ou des donneurs d'ordres (compte propre, compte d'autrui, activité principale des donneurs d'ordres).

Par rapport aux éditions précédentes, l'enquête de 2017 apportera également une mesure du niveau de mécanisation et d'automatisation des opérations logistiques réalisées dans l'ensemble des établissements logistiques, ainsi que des informations statistiques sur le recours à des logiciels de gestion intégrée. L'enquête mesurera aussi la quantité de marchandises en entrée et sortie de l'établissement selon le type de conditionnement, ainsi que le nombre de véhicules chargés ou déchargés. Enfin, l'enquête abordera la question de la mesure de l'emploi dédié à la logistique dans ces établissements.

L'enquête est d'initiative nationale. Elle s'inscrit dans le cadre des préconisations du rapport du Cnis sur l'inventaire des besoins d'informations sur les transports (rapport n° 102, mars 2007), des travaux du pôle interministériel de prospective et d'anticipation des mutations économiques et des recommandations de la Conférence Nationale Logistique de 2015.

Les unités statistiques enquêtées sont les établissements d'entreprises exploitant des entrepôts ou des espaces logistiques de plus de 5 000 m² ou de 40 000 m³.

L'enquête est effectuée par sondage à partir du répertoire des entrepôts, mis à jour annuellement par le SOeS et qui contient, pour l'année 2014, 4 500 établissements exploitant un entrepôt ou un espace dédiés à la logistique de plus de 5 000 m². Il est prévu d'interroger environ 2 000 établissements sur les 4 500 établissements du répertoire des entrepôts.

Le champ de l'enquête est l'ensemble des établissements d'entreprises exploitant un entrepôt ou un espace logistique de plus de 5 000 m² ou de 40 000 m³, et ce indépendamment de l'activité principale de l'établisse-

ment. Il comprend les établissements ayant une activité principale industrielle ou commerciale et qui pour leurs propres besoins exploitent un bâtiment ou un espace à air libre à vocation logistique.

L'enquête couvre la France métropolitaine.

Le questionnaire sera envoyé par voie postale et sera auto-administré. L'enquêté aura la possibilité de répondre au questionnaire par internet. L'enquête vise un questionnement de 60 minutes maximum.

Pour mettre en place cette enquête, le SOeS a constitué puis réuni à plusieurs reprises un comité de concertation regroupant des représentants des fédérations professionnelles de la logistique, des représentants du monde de la recherche et de l'administration.

En termes de diffusion, une publication « *Chiffres et statistiques* » et des résultats détaillés sous forme de tableur seront fournis dans un premier temps. Ensuite, en 2018, les données anonymisées seront mises à la disposition des chercheurs. Les résultats feront également l'objet d'une présentation au SITL (salon international du transport et de la logistique) et à la Commission des comptes des transports de la Nation (CCTN).

Le Président, après avoir entendu la Commission, émet un avis d'opportunité **favorable** à cette enquête.



AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête sur les chaînes d'activité mondiales

Type d'opportunité : reconduction

Périodicité : ponctuelle

Demandeur : Insee, Direction des statistiques d'entreprises, Département des synthèses sectorielles

Au cours de sa réunion du 30 mars 2016, la commission *Entreprises et stratégies de marché* a examiné le projet d'enquête sur les chaînes d'activité mondiales (au moment de la rédaction de l'avis d'opportunité, le titre de l'enquête est provisoire).

En 2012, une première enquête « Chaînes d'activité mondiales » a été réalisée par l'Insee sur la base d'une méthodologie et d'un questionnaire définis au niveau européen (« *International organisation and sourcing of business activities* »).

L'enquête de 2017 renouvellera celle menée en 2012. Elle s'inscrit toujours dans le cadre d'un projet européen coordonné par Eurostat, qui vise à améliorer les connaissances en matière de stratégie d'internationalisation des sociétés. De manière générale, la mondialisation est un sujet important du débat social, qui appelle analyses et études économiques.

L'enquête étudiera la fragmentation des processus de production mis en œuvre par les sociétés, qui les conduisent à externaliser en France ou à délocaliser à l'étranger des travaux réalisés jusque-là en interne. Des informations sur le type d'activité externalisé ou délocalisé (cœur de métier, fonctions support), sur leur forme (filialisation, recours à un prestataire) et sur leur localisation (France, pays ou zones à l'étranger) seront collectées.

L'enquête abordera aussi des aspects plus qualitatifs de l'externalisation en s'intéressant à la décomposition par fonction et aux motifs d'externalisation, avec une focale plus large, incluant les différentes formes d'externalisation y compris les fournisseurs externes (français ou étrangers).

La nomenclature détaillée du type d'activité susceptible d'être externalisé ou délocalisé sera arrêtée au niveau européen de même que le zonage géographique (pour l'enquête de 2012, 11 types d'activité et 12 zones ou pays avaient été retenus).

L'enquête mobilisera le fichier des liaisons financières (Lifi). Elle complétera les informations de l'enquête annuelle Ofats (également européenne) qui ne porte que sur les filiales à l'étranger des têtes de groupe français, et fournit des données de cadrage quantitatives semi-agrégées de positionnement par pays et secteur (chiffre d'affaires, effectifs, ...).

L'unité d'interrogation – unité légale vs entreprise au sens LME, i.e. profilée au sein d'un groupe – reste à déterminer en fonction des orientations d'Eurostat (règlement FRIBS à venir) puis des discussions au sein du comité de concertation de l'enquête, la priorité étant une diffusion compréhensible des résultats. Des réflexions sont en cours et seront précisées au comité du label du Cnis.

Le champ de l'enquête sera constitué des entreprises dont les effectifs atteignent ou dépassent 50 salariés et relevant du champ des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers.

L'enquête couvre la France entière, mais il n'est pas prévu de décliner les données recueillies à un niveau infranational.

Le mode privilégié sera la collecte par Internet, un questionnaire « papier » pourra toutefois être adressé aux unités qui en feront la demande.

Le comité de concertation comprendra des représentants d'organisations professionnelles (MEDEF, organisations syndicales), d'entreprises et d'utilisateurs (universitaires spécialistes de la mondialisation, Centre d'études prospectives et d'informations internationales (CEPII), Banque de France, Direction générale du Trésor, DGE, ...).

Outre leur fourniture à Eurostat dans le cadre de publications européennes, les résultats de l'enquête donneront lieu à un *Insee Première* puis à un *Insee Résultats* en 2018. Une base de données détaillées sera ensuite mise à disposition.

Le Président, après avoir entendu la commission, émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.



AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête sur la production de déchets non dangereux dans le commerce

Type d'opportunité : reconduction

Périodicité : ponctuelle (prévue tous les 4 ans environ)

Demandeur : Insee, Direction des statistiques d'entreprises, Département des synthèses sectorielles

Au cours de sa réunion du 30 mars 2016, la commission *Entreprises et stratégies de marché* a examiné le projet d'enquête sur la production de déchets non dangereux dans le commerce.

Cette enquête s'inscrit dans la suite des enquêtes réalisées en 2005 par l'IFEN (Institut Français de l'Environnement) et l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie) et par l'Insee en 2007 et 2013.

L'objectif de l'enquête est d'estimer la production nationale de déchets non dangereux des établissements du commerce de gros et de détail. Outre des informations concernant l'établissement enquêté, les questions porteront sur la production des différentes catégories de déchets non dangereux en milliers de tonnes. Des informations concernant la destination et le mode de traitement de ces déchets seront également demandées. Enfin, il est prévu d'intégrer des questions d'ordre qualitatif sur les modes de gestion et de suivi des déchets.

L'enquête permettra à la France de répondre au règlement européen relatif aux statistiques sur les déchets (CE n° 2150/2002), modifié en 2010 (UE n° 849/2010), demandant d'évaluer la production de déchets (en tonnage) pour l'ensemble des activités relevant des sections A à U de la Nace Rev 2. Pour le commerce, l'ensemble de la section G (commerce) est concerné. Le règlement demande également de fournir des informations relatives à la valorisation et l'élimination de ces déchets.

Outre cette obligation européenne, il existe une forte demande nationale d'informations sur la production de déchets : il s'agit d'un enjeu important et croissant pour les entreprises, environnemental mais aussi économique et financier. L'enquête fournira des informations nécessaires au suivi des objectifs liés aux déchets dans le cadre de la loi de transition énergétique (limitation des déchets non réutilisés, généralisation du tri, accroissement du recyclage des déchets non dangereux).

L'enquête est réalisée auprès des établissements, car c'est à ce niveau que les informations sont disponibles. En outre, le règlement européen cible l'unité locale ou l'unité économique. L'échantillon devrait être de l'ordre de 5 000 unités, tirées à partir du répertoire Sirius.

Les unités enquêtées sont les établissements de 20 salariés ou plus, ayant un code NAF 46 (commerce de gros) ou 47 (commerce de détail).

La collecte sera menée en 2017 et couvrira la France entière. Elle est réalisée par internet et, sur demande de l'établissement, par voie postale. Le temps de réponse médian est de l'ordre de trente minutes.

Un comité de concertation est mis en place. Il comprend des représentants d'organisations professionnelles et d'entreprises des secteurs du commerce, ainsi que des experts du domaine des déchets. Un comité de pilotage interne assure la préparation et le suivi des tests et des opérations statistiques. Ces deux instances sont communes à celles de l'enquête sur la production de déchets non dangereux dans l'industrie.

Outre leur transmission à Eurostat, les résultats seront mis à disposition sur *insee.fr*. Une publication du type « 2 pages » sera réalisée. Les données détaillées seront mises à disposition.

Le Président, après avoir entendu la commission, émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.



AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête sur la production de déchets non dangereux dans l'industrie

Type d'opportunité : reconduction

Périodicité : ponctuelle (prévue tous les 4 ans environ)

Demandeur : Insee, Direction des statistiques d'entreprises, Département des synthèses sectorielles

Au cours de sa réunion du 30 mars 2016, la commission *Entreprises et stratégies de marché* a examiné le projet d'enquête sur la production de déchets non dangereux dans l'industrie.

Cette enquête s'inscrit dans la suite des enquêtes réalisées en 2005 par l'IFEN (Institut Français de l'Environnement) et l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie), en 2007 et 2009 par le Sessi et en 2013 par l'Insee.

L'objectif de l'enquête est d'estimer la production nationale de déchets non dangereux des établissements industriels. Outre des informations concernant l'établissement enquêté, les questions porteront sur la production des différentes catégories de déchets non dangereux en milliers de tonnes. Des informations concernant la destination et le mode de traitement de ces déchets seront également demandées. Enfin, il est prévu d'intégrer des questions d'ordre qualitatif sur les modes de gestion et de suivi des déchets.

L'enquête répond au règlement européen relatif aux statistiques sur les déchets (CE n° 2150/2002) modifié en 2010 (UE n° 849/2010), qui demande d'évaluer la production de déchets (en tonnage) pour l'ensemble des activités relevant des sections A à U de la NACE Rev 2. Pour l'industrie, l'ensemble des sections B « industries extractives », C « industries manufacturières » et D « énergies » sont concernées. Le règlement demande également de fournir des informations relatives à la valorisation et l'élimination de ces déchets.

Outre cette obligation européenne, il existe une forte demande nationale d'informations sur la production de déchets : il s'agit d'un enjeu important et croissant pour les entreprises, environnemental mais aussi économique et financier. L'enquête fournira des informations nécessaires au suivi des objectifs liés aux déchets dans le cadre de la loi de transition énergétique (limitation des déchets non réutilisés, généralisation du tri, accroissement du recyclage des déchets non dangereux).

L'enquête est réalisée auprès des établissements, car c'est à ce niveau que les informations sont disponibles. En outre, le règlement européen cible l'unité locale ou l'unité économique. L'échantillon devrait être de l'ordre de 10 000 unités.

Les unités enquêtées sont les établissements de 10 salariés ou plus, ayant un code NAF appartenant aux divisions 05 à 35 (industries extractives, manufacturières et énergie).

La collecte sera menée en 2017 et couvrira la France entière. Elle est réalisée par internet et, sur demande de l'établissement, par voie postale. Le temps de réponse médian est de l'ordre de trente minutes.

Un comité de concertation est mis en place. Il comprend des représentants d'organisations professionnelles et d'entreprises des secteurs du commerce, ainsi que des experts du domaine des déchets. Un comité de pilotage interne assure la préparation et le suivi des tests et des opérations statistiques. Ces instances sont communes à celles de l'enquête sur la production de déchets non dangereux dans le commerce.

Outre leur transmission à Eurostat, les résultats seront mis à disposition sur *insee.fr*. Une publication du type « 2 pages » sera réalisée. Les données détaillées seront mises à disposition.

Le Président, après avoir entendu la commission, émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.



AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête Pratiques phytosanitaires en viticulture en 2016 (Phyto Viti 2016)

Type d'opportunité : renouvellement

Périodicité : quinquennale

Demandeur : Service de la Statistique et de la Prospective (SSP) du Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt - Sous-direction des statistiques agricoles, forestières et agroalimentaires - Bureau des statistiques végétales et animales

Au cours de sa réunion du 30 mars 2016, la Commission *Entreprises et stratégies de marché* a examiné le projet d'enquête *Pratiques phytosanitaires en viticulture en 2016* (collecte en 2017).

Le plan d'action *Ecophyto* du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt vise à réduire et améliorer l'utilisation des pesticides. Il prévoit la réalisation d'enquêtes sur les pratiques agricoles et notamment la reconduction des enquêtes périodiques sur les grandes cultures et la viticulture tous les 5 ans, le développement de nouvelles enquêtes, à la même fréquence, dans les secteurs de l'arboriculture et des cultures légumières y compris dans les DOM, et la mise en place d'enquêtes intermédiaires restreintes aux pratiques phytosanitaires pour les grandes cultures, la viticulture, les fruits et les légumes. L'enquête sur les pratiques phytosanitaires en viticulture fait suite aux enquêtes portant sur les pratiques complètes viticoles de 2006 et de 2013 et phytosanitaires de 2011.

Outre le suivi des pratiques agricoles dans le cadre du plan d'action *Ecophyto*, l'enquête permet également de répondre au règlement (CE) n° 1185/2009 relatif aux statistiques sur les pesticides.

L'enquête a pour objectif général de décrire et de caractériser les pratiques d'exploitation des agriculteurs, en centrant le questionnement sur les phytosanitaires. Les données collectées sont notamment utilisées pour établir des indicateurs agri-environnementaux, contribuant à mesurer l'usage des produits phytosanitaires en agriculture.

L'enquête concerne toutes les exploitations ayant des surfaces en vigne pour l'élaboration de vin (les exploitations avec des surfaces en raisin de table ne sont pas concernées). L'unité de collecte est la parcelle (environ 7 000 parcelles enquêtées).

L'enquête est prévue dans les principaux bassins de production viticole. Le champ géographique est déterminé par vignoble ou regroupement de vignobles. Les mêmes bassins viticoles déjà interrogés sur les pratiques de 2014 seront à nouveau enquêtés. Au moment de la rédaction de l'avis d'opportunité, des extensions à d'autres bassins ne sont pas exclues.

Les unités enquêtées seront issues du casier viticole informatisé (CVI) de l'année 2016. Ce fichier administratif tenu par les services des douanes rassemble toutes les parcelles plantées en vigne.

La collecte aura lieu au printemps 2017 et portera sur la campagne 2015-2016. Elle sera réalisée par des enquêteurs encadrés par les services régionaux d'information statistique et économique (SRISE) implantés au sein des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt. L'enquête est réalisée en face à face chez l'exploitant de la parcelle avec saisie directe sur ordinateur (système CAPI). Le temps de réponse est variable et peut dépasser 60 minutes dans les cas les plus complexes.

Un comité des utilisateurs regroupant des représentants des services régionaux, des ministères chargés de l'agriculture et de l'environnement, d'établissements publics et des instituts techniques agricoles a été créé. De plus, un comité de pilotage regroupant notamment les financeurs de l'enquête se réunit régulièrement pour valider les différentes étapes de réalisation de l'enquête. Les organisations professionnelles nationales sont également consultées sur le questionnaire.

En termes de publications, sont prévus une édition de « primeurs Agreste », des dossiers présentant les principaux résultats, une diffusion sur le site Agreste, ou encore des études particulières menées avec les instituts techniques ou de recherche (Inra, ...). Les résultats sont prévus pour une diffusion France métropolitaine et régions.

Le Président, après avoir entendu la Commission, émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.